



LIGUE IVOIRIENNE DES DROITS DE L'HOMME

Organisation membre de la Fédération Internationale des ligues de Droits de l'Homme – FIDH - (Paris-France) et de l'Union Inter africaine des Droits de l'Homme – UIDH - (Ouagadougou-Burkina Faso)

RAPPORT D'ACTIVITE 2016- 2017 DE LA LIGUE IVOIRIENNE DES DROITS DE L'HOMME (LIDHO)

I- LA LIDHO : CREATION, OBJECTIFS ET IMPLANTATION

II- LES ACTIVITES DE LA LIDHO : DE JANVIER 2016 A DECEMBRE 2017

DECEMBRE 2017 - SECRETARIAT GENERAL

BONNE ET HEUREUSE ANNEE 2018



Mesdames et Messieurs,

Chères autorités,

Chers partenaires et amis de la LIDHO,

Une année vient de s'achever avec son cortège de joie, de bonheur et aussi de tristesse, de pleurs.

La joie des ivoiriens et ivoiriennes découle des efforts consentis pour un retour progressif à la paix et à la sécurité dans le pays.

La tristesse se fait toujours lire sur le visage de milliers d'individus spoliés de leurs plantations, de familles désorientées par le deuil que leur impose l'indiscipline des conducteurs tuant davantage de personnes d'un mois à l'autre sur les routes ivoiriennes.

La peur des ivoiriens et des ivoiriennes s'agrandit devant l'indiscipline et l'arrogance caractérisant l'attitude de certains membres des forces armées qui perturbent la vie, notamment, au niveau de Bouaké.

La lutte contre la pauvreté, le manque d'emploi et l'instauration d'une véritable discipline dans les cœurs demeurent autant de défis à relever.

La LIDHO reste convaincue que cela est possible si les ivoiriens et ivoiriennes, tous ensemble, en appui à nos autorités y travaillent. Elle félicite les autorités pour les efforts déjà engagés en ce sens et les encourage à doubler d'initiatives dans le cadre de la promotion et la protection des droits de l'homme pour plus d'épanouissement dans notre pays.

La LIDHO y croit fermement et souhaite que la population s'y engage à fin d'encourager les autorités déjà en action.

Merci infiniment à toutes et à tous d'y croire et d'y contribuer.

**LE PRESIDENT DE LA LIDHO
MONSIEUR KOUAME ADJOUMANI PIERRE**

AVANT-PROPOS

Cher lecteur,

Depuis sa création en 1987, la Ligue Ivoirienne des Droits de l'Homme, communément appelée la LIDHO, est demeurée à votre service.

Parfois félicitée et encouragée à continuer ses actions au profit de la population, la LIDHO est souvent jugée par certains trop bavarde comme si elle voudrait s'impliquer dans le jeu politique et aussi par d'autres de très laxiste comme si elle cautionnait l'attitude des dirigeants, la LIDHO est et demeure un organe de promotion et de défense des Droits de l'Homme, c'est-à-dire de la dignité humaine. Les appréciations et critiques à lui adressées dénotent des attentes de la population ivoirienne qui la veut plus engagée et déterminée.

La LIDHO se réjouit de tant d'intérêts à son égard et vous assure de sa détermination à ne pas démeriter. Elle s'engage, plus que jamais, à se montrer plus présente à vos côtés.

Mais que saviez-vous de la LIDHO ? Que fait-elle et que devrait-elle faire ?

Peut-être, le manque de réponse précise à ces interrogations justifie le fait que vos attentes à son égard soient plus grandes que ses objectifs ou soient en contradiction avec son champ d'action. Ou encore, peut-être que ce manque d'information rend son action difficile à cerner. C'est pourquoi, le Secrétariat Général de la LIDHO, par le présent rapport, entend non seulement vous présenter la LIDHO afin que vous compreniez ses actions (Première Partie) mais aussi et surtout mettre l'accent sur ces activités quotidiennes, notamment celles réalisées durant ces deux dernières années 2016-2017 (Deuxième Partie).

DR COULIBALY Mamadou Kounvolou
Enseignant-Chercheur en Droit Privé
Université J. Lorougnon Guédé de Daloa
Conseil Juridique
Secrétaire Général de la LIDHO

M. KOUADJO Moro
Spécialiste des Sciences de l'Education
et Droits de l'Enfant
Formation en Droits de l'Homme
Secrétaire Général Adjoint de la LIDHO

Mlle DJADJA Suzanne Dominique
Juriste, Spécialiste de Droits de l'Homme
Secrétaire Permanente de la LIDHO

PREMIERE PARTIE :
PRESENTATION DE LA LIDHO

INTRODUCTION

Le bureau de la Ligue Ivoirienne des Droits de l'Homme (LIDHO) issu du dernier congrès des 23 et 24 septembre à Bingerville a inscrit à son programme la rédaction d'un rapport périodique qui prend en compte les faits significatifs en lien avec la protection, la défense et la promotion des droits de l'homme en Côte d'Ivoire.

Cette vocation a longtemps focalisé l'attention de l'ensemble du B.E.N au point d'en faire une priorité au regard des tumultes et autres dérives observés dans la gouvernance des affaires publiques.

Le présent rapport concerne la période de septembre 2016 qui marque la constitution de l'actuel bureau d'où est issu le plan d'action 2016-2019. Il traduit de façon condensée le regard aussi bien critique qu'analytique des faits imputés aux pouvoirs publics, au secteur privé ainsi qu'aux particuliers.

L'élaboration de ce dernier rapport a mis à contribution l'ensemble des rapports des secrétariats techniques, des différentes déclarations de la LIDHO tout comme des rapports en provenance des sections basées à l'intérieur du pays, ainsi que le monitoring des atteintes aux droits humains tel que conçu par nos services.

Les axes de développement portent :

PARTIE I : LA LIDHO : CREATION, OBJECTIFS ET IMPLANTATION

PARTIE II : LES ACTIVITES DE LA LIDHO : DE JANVIER 2016 A DECEMBRE 2017

PARTIE I :
LA LIDHO : CREATION, OBJECTIFS
ET IMPLANTATION

I- HISTORIQUE DE LA LIDHO

La Ligue Ivoirienne des Droits de l'Homme ci-après dénommée la LIDHO, fût créée le 21 mars 1987, conformément à la loi ivoirienne N° 60-315 du 21 septembre 1960, à un moment où la Côte d'Ivoire vivait depuis près de trente ans sous un régime de parti unique et de pensée unique. Evidemment, la première difficulté qu'elle dût affronter fut celle de son existence légale et par là même, celle du combat pour l'exercice des droits civils et politiques d'une façon égale pour tous les ivoiriens.

Après maintes tracasseries administratives et politiques, c'est seulement avec l'accession du pays au multipartisme, que la LIDHO reçut le 14 juin 1990, son récépissé de reconnaissance, sous le numéro 293 INT.AT.AG.5 du 14/06/1990 publié au Journal Officiel de la République de Côte d'Ivoire N°99-506 du 09 août 1990.

La LIDHO n'adhère à aucun groupement politique ni confessionnel. Elle se réserve toutefois le droit de se prononcer sur toutes les questions en relation avec la promotion, la protection et la défense des droits de l'homme, notamment sur toutes les politiques et pratiques qui mettent en péril ces droits d'une part et l'exercice de la démocratie d'autre part.

La LIDHO est donc née dans une période de pouvoir absolu en Côte d'Ivoire, caractéristique de tout régime de parti unique. Dans un contexte de censure et d'autocensure, se sont retrouvés différents groupes de réflexions et d'actions opérant jusque-là dans une sorte de clandestinité.

Les fondateurs de la LIDHO ont entendu lui imprimer une indépendance totale, celle-ci apparaissant comme la condition fondamentale pour que les objectifs poursuivis soient atteints. Ces objectifs sont principalement la défense, la promotion, la protection des droits de l'homme et de la démocratie.

Cette ligne originelle a été dans l'ensemble maintenue jusqu'à présent en dépit de nombreuses difficultés. En effet, la LIDHO a rencontré de nombreuses adversités venant des pouvoirs publics, habitués à gouverner sans tolérer de contre-pouvoirs. Etant la première organisation ivoirienne de défense des droits humains, elle dût subir une forte répression consistant en des harcèlements, des brimades, des perquisitions illégales, des dénigrements, des arrestations, des détentions et des emprisonnements arbitraires.

Toutefois, cette répression n'entama en rien l'ardeur de la LIDHO à défendre, promouvoir et protéger les droits de l'homme. Depuis le milieu des années 90, la LIDHO est acceptée par les pouvoirs publics. Elle a même donné sa contribution pour des consultations sur certains sujets d'intérêt national.

La LIDHO est affiliée à plusieurs réseaux et structures.

Au plan national, elle est membre de la Convention de la Société civile ivoirienne (CSCI) dont elle a assuré la coordination de 2006 à 2012, de la Coalition de la Société Civile pour la Paix et le Développement et la Démocratie en Côte d'Ivoire (COSOPCI) dont elle assure la coordination, de la Coalition ivoirienne des défenseurs des droits de l'homme (CIDDH), de la Coalition Ivoirienne pour la Cour Pénale Ivoirienne (CI-CPI), du Réseau d'Action sur les armes légères en Afrique de l'Ouest (RASALAO), du Publiez ce que vous payez (PCQVP),

du Réseau Ivoirien pour la Promotion de l'Education Pour Tous (**RIPEPT**), du Réseau des Organisations de la Société Civile Ivoirienne pour le Contrôle Citoyen de l'Action Publique (**ROSCI-CCAP**), et de l'Observatoire de la Presse, de l'Ethique et de la Déontologie (**OLPED**).

Au plan international, elle est affiliée à l'Union Internationale des Droits de l'Homme (UIDH) et à la Fédération Internationale des Ligues des Droits de l'Homme (FIDH). La LIDHO entretient aussi d'étroites relations de collaboration avec Amnesty International, la Ligue Française des Droits de l'Homme, la Commission Internationale des juristes, Agir Ensemble, Africa Human Rights, Lawyers Committee for Human Rights et Social Alert.

Du point de vue financier, la LIDHO vit des cotisations de ses membres et des financements reçus de ses partenaires étrangers. A ce niveau, elle est en partenariat avec OXFAM- NOVIB, l'Union Européenne, la Fondation Friedrich Ebert, le National Democracy Institute (NDI), la Division Droits de l'Homme de l'ONU, l'Unité Post-crise du PNUD, le National Endowment Democracy (NED), le Conseil Danois pour les réfugiés (DRC), l'Institut Norvégien des Réfugiés (IRC), les Ambassades et OSIWA.

En guise de récompense pour toutes ses actions, la LIDHO fut lauréate du Prix de la Liberté de la République Française en 1993 et bénéficie du statut d'observateur auprès de la Cour Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples (CADHP).

II- LES ACTIVITES DE LA LIDHO :

La LIDHO mène deux (2) types d'activités : des activités propres et des activités en synergie.

1. Les Activités Propres à la LIDHO

La LIDHO a toujours mené ses activités traditionnelles de défense, de protection et de promotion des droits de l'Homme. Elle procède par des enquêtes, des études et recherches, des saisines et auto saisines. Ce qui lui permet de faire des dénonciations de violations de droits humains, de la formation, de la sensibilisation, du lobbying, de l'accueil, de l'écoute, de l'assistance juridique et judiciaire des victimes des droits de l'Homme.

En matière de démocratie, la LIDHO a, par le passé, organisé des marches en vue de protester contre l'arbitraire et de revendiquer l'instauration d'un Etat de droit en Côte d'Ivoire.

Ces trois dernières années, elle a conduit des campagnes pour la paix, les droits de l'Homme, le droit international humanitaire et la démocratie par la publication de documents et méthodes pédagogiques appropriés. Elle s'est notamment investie dans :

- ✓ L'assistance juridique et judiciaire des personnes à son siège.
- ✓ La mise en place de l'Observatoire des Droits Et Libertés en Milieu Universitaire (ODELMU). L'ODELMU a eu à organiser, dans le cadre de sa

mission, des ateliers de formation et des séminaires sur la non violence en milieu universitaire ;

- ✓ La mise en place de l'Observatoire des droits des personnes vivant avec le VIH-SIDA (ODP+), qui s'est mué en Observatoire des droits des populations clé vivant avec le VIH SIDA ;
- ✓ L'organisation des victimes des déchets toxiques, avec qui elle a des rencontres périodiques et a commis des avocats en leur faveur. La LIDHO a également participé à la Commission nationale d'enquête sur les déchets toxiques.

La LIDHO est par ailleurs demeurée un interlocuteur et un acteur privilégié et sollicité, d'où :

- ✓ Les rencontres sur la crise ivoirienne avec les diplomates accrédités en Côte d'Ivoire ;
- ✓ Les séances de travail hebdomadaires avec l'ONUCI (Opérations des Nations Unies en Côte d'Ivoire) sur la crise humanitaire et les violations des droits de l'Homme ;
- ✓ La présence de la LIDHO à la coalition nationale PCQVP et à OGP pour prôner l'éthique dans la gouvernance à travers la promotion de la transparence, la redevabilité, la reddition des comptes et l'approche participative des communautés ;
- ✓ Les séances de travail avec des représentants de l'administration, relativement à des cas de violations de droits de l'Homme ou à la situation des droits humains dans le pays.

En matière de sensibilisation, la LIDHO a, par le passé, organisé une campagne de sensibilisation et de formation sur les droits de l'homme de façon générale. Cette campagne avait pour objectif d'éduquer la population ivoirienne aux notions fondamentales des droits de l'homme. Cette campagne s'est appuyée sur des supports sur les droits de l'homme édités par la LIDHO et intitulés « Je connais mes droits ». Aussi, dans le cadre de reconstruction de la cohésion social, la LIDHO en collaboration avec ses partenaires a édité plusieurs autres supports de formation : « Le Foncier rural », « Systèmes d'alertes précoces des communautés frontalières », « Gestion des biens publics », « Droits de l'homme et égalité des sexes », « Elaboration de projet et gestion de conflits communautaires », « Autorités administratives et autorités traditionnelles », « Conflits communautaires et cohésion sociale », « Formation obc et autorités locales aux droits de l'homme et protocoles », « Alliances inter-culturelles et parentés à plaisanteries », « Processus électoral : la participation des femmes », « Techniques de gestion du groupe et aux droits de l'homme », ainsi que des rapports d'enquête : « *Conditions de vie et de détention des prisonniers de la maison d'arrêt et de correction d'Abidjan (MACA)* », « Côte d'Ivoire : Les libertés d'opinion, d'expression et de réunion à l'épreuve », « Rapport de l'étude nationale sur la perception du processus de réconciliation nationale par les populations de Côte d'Ivoire », « Rapport d'étude sur le droit a la justice en Côte d'Ivoire dans les régions de Tabou, Tai-zagne et Toulepleu ».

2. Les Activités en partenariat

Depuis la crise poste-électorale de 2010-2011, la LIDHO n'a cessé de mobiliser la société civile ivoirienne, voire africaine, pour un retour de la paix et de la stabilité en Côte d'Ivoire. Les résultats palpables de cet engagement peuvent s'observer à deux niveaux :

- ✓ La création d'une plate-forme d'organisations de la société civile appelée Convention de la Société Civile Ivoirienne (CSCI) comprenant des organisations issues des confessions religieuses, de la chefferie traditionnelle, du secteur privé, des syndicats et des ONG. La CSCI a fait plusieurs propositions et activités de sensibilisation et de lobbying, à différents stades d'évolution de la crise ivoirienne.
- ✓ L'implication effective aux côtés d'autres acteurs (le Collectif de la Société Civile pour la Paix), dans une campagne de paix qui a sillonné plus de 65% du territoire national en vue de réduire les effets de la guerre.
- ✓ La justice transitionnelle, CDVR, CONARIV, CSE et CDVR ont vu la participation active de la LIDHO.

Son implication dans la justice transitionnelle à travers les actions d'assistance juridique et judiciaire au profit des victimes d'atrocités pendant la crise postélectorale que la Côte d'Ivoire a connue en 2010. Ainsi la LIDHO a travaillé en coalition avec l'OIDH et le MIDH pour l'observation du processus de justice transitionnelle. Dans cette optique, elle participe avec les autres structures à l'assistance juridique et aux plaidoyers auprès des décideurs en faveur des victimes d'atrocités et de pertes de biens matériels. La LIDHO intervient également avec le MIDH sous l'encadrement technique de la Fédération Internationale des Droits de l'Homme (FIDH) dont elle est membre à l'assistance judiciaire des victimes et leurs familles. De nombreux soutiens sont en cours au profit de certaines de ces affaires portées devant la cour pénale internationale et aussi devant les juridictions nationales.

III- LES OBJECTIFS INSTITUTIONNELS DE LA LIDHO

L'objectif général de la LIDHO est de travailler à l'avènement d'un Etat de droit en Côte d'Ivoire. La LIDHO croit que cet objectif serait atteint si les changements suivants s'opéraient :

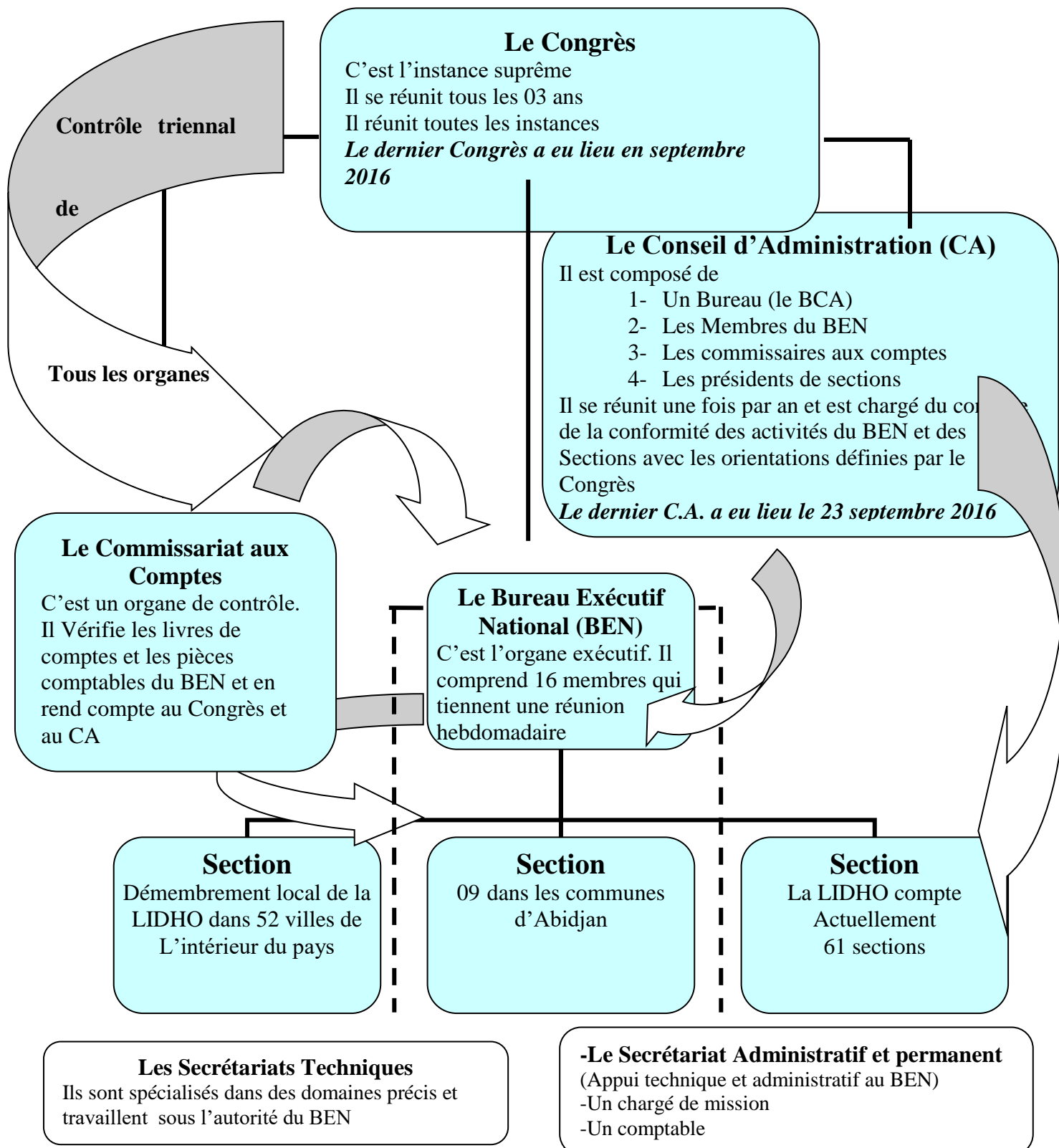
- le renforcement du système judiciaire et l'indépendance de la justice ;
- l'effectivité et l'exercice des droits civils et politiques de façon égalitaire
- le renforcement et l'effectivité des organes de contrôle de l'Etat : lutte contre la corruption et moralisation de la vie publique ;
- l'effectivité des libertés syndicales, d'opinion et de la presse ;
- l'effectivité des droits à la santé et à l'éducation ;
- la sécurisation de la propriété foncière en milieu rural ;
- l'émergence d'une société civile forte qui constitue une force d'action et de proposition (un contre-pouvoir) ;

- la création d'une Commission Nationale des Droits de l'Homme conforme aux principes de Paris¹ ;
- l'indépendance économique de la Côte d'Ivoire : coopération interétatique et commerce international équitables ;
- la paix en Afrique de l'ouest : la cessation des conflits armés ;
- l'avènement d'une presse responsable et le renforcement des organes de régulation de la presse ;
- l'abolition de toutes les formes de discrimination, particulièrement celles touchant les femmes et les enfants ainsi que les personnes affectées par le VIH/SIDA.

¹ Celle qui a été mis en place par le gouvernement ivoirien en janvier 2007 n'est pas conforme aux principes de Paris

LES ORGANES CENTRAUX DE LA LIDHO

Organigramme fonctionnel de la LIDHO



LISTE DES MEMBRES DES ORGANES DE LA LIDHO 2016-2019

BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION		
N°	POSTE	NOM ET PRENOMS
1	PRESIDENT	Dr GONNIN GILBERT
2	ASSESEUR	Dr AVO-BILE BERNADETTE
3	ASSESEUR	M. HOKOU LEGRE RENE
BUREAU EXECUTIF NATIONAL		
N°	POSTE	NOM ET PRENOMS
1	Président	KOUAME ADJOUMANI PIERRE
2	Vice-président chargé de la promotion de l'Etat de droit et de la démocratie	GUIGUI VETO
3	Vice président chargé de la politique d'implantation et de l'animation des sections	NETH WILLY ALEXANDRE
4	Vice-présidente chargée de la promotion des droits de l'homme	MME COULIBALY MAMPHA
5	Secrétaire général	Dr COULIBALY MAMADOU KOUNVOLO
6	Secrétaire général adjoint	KOUADJO MORO
7	Trésorière générale	BOSSO Charlotte épouse BLEOUE
8	Trésorier général adjoint	DIABATE ISSOUF

9	Secrétaire chargé des projets	FLAN ANICET PACOME
10	Secrétaire chargé des enquêtes	Me SANOGO MOHAMED PONGATHIE
11	Secrétaire chargée des droits économiques sociaux et culturels	ABOUA MARCELLINE
12	Secrétaire chargée des droits civils et politiques	KOUASSI AFFOUE MONIQUE
13	Secrétaire chargé de la Communication et des relations extérieures	AHUI CAMILLE
14	Secrétaire chargé de l'environnement et du développement durable	YEO PAGAFRO PATRICK
15	Secrétaire chargé de la Formation	AKOUN YAPI AIME CESAIRE
16	Secrétaire chargé du genre et des personnes vulnérables	Dr YAO KONAN JEAN MARC
COMMISSARIAT AUX COMPTES		
1	Commissaire	MELESS ARMAND
2	Commissaire	YAO FIACRE

IV-LE POSITIONNEMENT STRATEGIQUE DE LA LIDHO

La LIDHO est la seule organisation de sa catégorie à disposer d'un réseau interne effectif (les sections LIDHO) qui couvre l'ensemble du territoire national. De plus, la LIDHO est au carrefour de différents réseaux nationaux qui la placent dans des rapports de collaboration privilégiés avec les principaux acteurs de la société civile. En somme, la LIDHO totalise plus de trente (30) ans d'existence et se veut être une ONG déterminée pour la promotion et la protection des droits de l'Homme en Côte d'Ivoire.

Liste des sections de la LIDHO

N°	SECTION	PRESIDENT	CONTACTS
1.	Adjamé	MELESS Armand	Cel : 08 77 37 07
2.	Abobo	DONGO Koffi	Cel : 07 33 19 85
3.	Attécoubé	ALLOU Luc	Cel : 20 32 09 39 – 07 58 93 45
4.	Cocody	KOUASSI Kouakou Jacques	Cel : 09 77 79 72
5.	Marcory	KOULOU Say Edouard	Cel : 07 01 09 32 -
6.	Treichville	ADJOURMANI Xavier Badou	Cel : 07 45 98 18
7.	Koumassi	DIOMANDE Siaka	Cel : 05 94 70 86
8.	Port-Bouet	KONE Alassane	Cel : 07 15 39 38- 06 09 00 77
9.	Yopougon	KOUAME Raphael	Cel : 07 66 09 62- 66 03 21 83
10.	Abengourou	AWA Gnepie Arsène	Cel : 07 45 43 86
11.	Aboisso	LOHOURIGNON CAMILLE	Cel : 46 35 79 15 / 47 27 92 08
12.	Afféry	YAO N'cho Elélé Aguié	Cel : 08 56 07 18
13.	Agboville	KOUAKOU Konan Germain	Cel : 09 26 74 34 – 23 56 61 16
14.	Bouna	SIE Kambiré	Cel : 05 11 88 30
15.	Bouaké	KOUASSI Kouman	Cel : 07 67 17 38
16.	Boundiali	KONE Salima	Cel : 03 01 45 10
17.	Bouaflé	GOUGOUEHI Ernest	Cel : 05 37 58 94 / 30 68 93 94
18.	Brobo	ANE Kassi Théodore	Cel : 07 19 15 51
19.	Bloléquin	BAH Jean	Cel : 07 81 64 61
20.	Béoumi	KPAN Victor	Cel : 08 30 75 35
21.	Bongouanou	KONE Bosson	Cel : 47 97 07 83
22.	Bondoukou	KOUAKOU Kossonou Richard	Cel : 07 86 46 16 – 67 60 51 92
23.	Djébonoua	KONAN Kouassi Bernard	Cel : 57 90 48 02 – 55 74 13 80
24.	Dabou	AYENOU Maurice	Cel : 02 84 93 94 – 06 60 88 99
25.	Dimbokro	N'TAHA Eugène	Cel : 05 70 36 73

26.	Divo	GRAWA Jonas	Cel : 08 77 59 39
27.	Duékoué	Mme GLOUTIA Clémentine	Cel : 09 39 29 19
28.	Dabakala	KONE Samba Valoua	Cel : 05 21 14 04
29.	Daoukro	SEKRE Dappa Kouakou	Cel : 08 13 91 54
30.	Diabo	YEBOUE Kouadio	Cel : 09 27 82 30
31.	Guiglo	DEBAILLET Arnola	Cel : 47 66 32 77
32.	Grand-Bassam	ADJE Michel	Cel : 07 75 78 11
33.	Koun Fao	BINI Kouamé	Cel : 07 71 66 79
34.	Katiola	KANTE Dramane	Cel : 05 58 28 41
35.	Korhogo	OUATTARA Sibiri Eugène	Cel : 05 97 36 77 / 47 03 87 82
36.	Man	GBE André	Cel : 07 17 87 79
37.	Nassian	NINSSEMON Clément	Cel : 09 26 60 95 / 35 91 86 21
38.	Odienné	SIDIBE Sékou	Cel : 06 06 60 55
39.	Séguéla	BAMBA Moussa	Cel : 05 25 87 52
40.	San-pédro	DAGBO Serges Arthur	Cél : 06 12 42 78- 34 71 40 37
41.	Sangouiné	ZÉ Gilbert	Cel : 57 91 79 01 – 05 28 50 53
42.	Tabou	SEI BI TIE	Cel : 08 95 51 98
43.	Taï	Mme TOUBATE Amélie	Cel : 05 01 19 75
44.	Tanda	KOBENAN Boko	Cel : 07 17 37 45
45.	Toulepleu	OLY GNOKO JULES	Cel : 09 93 22 20
46.	Yamoussoukro	DJE Koffi	Cel : 07 53 30 61
47.	Zouan-hounien	BOYA	Cel : 09 01 52 73
48.	Adzopé	DINGUI Didier	Cel : 05 65 16 26
49.	Agnibilékro	ASSOUAN	Cél : 07 29 08 57
50.	Touba	SOUMAHORO Mamadou	Cél : 07 59 39 91
51.	Tiassalé	TOURE Loua	Cél : 01 15 21 71
52.	Danané	LOUA Mamadou	Cél : 66 26 52 36 / 01 35 53 88
53.	Bangolo	LOH Tah Pascal	Cél : 05 16 59 83 / 07 26 48 09
54.	Bingerville	KOUADIO Clément	Cél : 48 97 85 07
55.	Toumodi	Mme ME Félicité Emilie	Cél : 08 65 31 24 05 75 99 21

V- LE FONDEMENT DES ACTIONS DE LA LIDHO

Etant une Organisation de promotion, de protection et de défense des Droits de l'Homme, les actions de la LIDHO reposent sur des textes tant internationaux, régionaux que nationaux. On peut énumérer à cet effet les textes suivants :

A travers sa Constitution de novembre 2016, la Côte d'Ivoire a marqué, de la façon plus solennelle, son engagement à respecter les droits de l'homme. Elle le traduit clairement à travers le préambule de la Constitution et le titre 1^{er} consacré aux libertés, droits et devoirs des citoyens vivant sur le territoire ivoirien. Ainsi, l'on peut lire dans le préambule les engagements suivants pris par l'Etat de Côte d'Ivoire : « *Conscient de sa liberté et de son identité nationale, de sa responsabilité devant l'histoire et l'humanité,*

Conscient de sa diversité ethnique, culturelle et religieuse, et désireux de bâtir une nation unie solidaire et prospère,

Convaincu que l'union dans le respect de cette diversité assure le progrès économique et le bien-être social,

Profondément attaché à la légalité constitutionnelle et aux institutions démocratiques, à la dignité de la personne humaine, aux valeurs culturelles et spirituelles,

Proclame son adhésion aux droits et libertés tels que définis dans la Déclaration universelle des Droits de l'Homme de 1948 et dans la Charte africaine des Droits de l'Homme et des Peuples de 1981,

Exprime son attachement aux valeurs démocratiques reconnues à tous les peuples libres, notamment :

- *Le respect et la protection des libertés fondamentales tant individuelles que collectives ;*
- *La séparation et l'équilibre des pouvoirs ;*
- *La transparence dans la conduite des affaires publiques ;*

S'engage à promouvoir l'intégration régionale et sous régionale, en vue de la constitution de l'Unité Africaine ».

La constitution, de ce qui précède, fait référence aux différentes conventions internationales et régionales relatives aux droits de l'homme.

Ainsi, dans le cadre de la rédaction du présent rapport, la LIDHO s'est-elle appuyée, aussi bien sur les instruments internationaux, régionaux que nationaux de promotion et de protection des droits de l'homme.

1- Les Instruments Internationaux :

- ✓ La déclaration universelle des droits de l'homme, adoptée le 10 Décembre 1948.
- ✓ La Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale, adoptée le 21 Décembre 1965.

- ✓ Le Pacte International relatif aux Droits Civils et Politiques, adopté le 16 Décembre 1966.
- ✓ Le Pacte International relatif aux Droits Economiques, Sociaux et Culturels, adopté le 16 Décembre 1966.
- ✓ La Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, adoptée le 18 Décembre 1979.
- ✓ La Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains et dégradants, adoptée le 9 Décembre 1984
- ✓ La Convention relative aux droits de l'enfant, adoptée le 20 Novembre 1989.
- ✓ La Convention internationale sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille, adoptée en 1990.
- ✓ La Convention relative aux droits des personnes handicapées, adoptée en 2006.
- ✓ Etc.

2- Les Instruments Africains :

- ✓ La Charte Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples, adoptée à Nairobi, au Kenya, le 26 Juin 1981.
- ✓ La charte africaine des droits et du bien-être de l'enfant, adoptée en Juillet 1990
- ✓ Le protocole additionnel à la charte africaine des droits de l'homme et des peuples relatif aux droits de la femme, adopté le 11 Juillet 2003 à Maputo.

3- Les Instruments nationaux

- ✓ La Constitution Ivoirienne du 1^{er} Août 2000 et Du 8 novembre 2016
- ✓ Les textes de lois en vigueur (code civil, code pénal, code du travail, etc.).
- ✓ *Loi n°81-640 du 31 juillet 1981*, instituant le Code Pénal de la Côte d'Ivoire ;
- ✓ *Loi n°72-0833 du 21 décembre 1972* portant Code de procédure civile, commerciale et administrative de Côte d'Ivoire ;
- ✓ *Code civil* de la Côte d'Ivoire ;
- ✓ *Code de procédure pénale* de la Côte d'Ivoire ;
- ✓ *Loi n°98-750 du 23 décembre 1998 relative au domaine Foncier Rural.*
- ✓ Etc.

4- Les Instruments Internationaux :

- a. La déclaration universelle des droits de l'homme, adoptée le 10 Décembre 1948.
- b. La Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale, adoptée le 21 Décembre 1965.
- c. Le Pacte International relatif aux Droits Civils et Politiques, adopté le 16 Décembre 1966.

- d. Le Pacte International relatif aux Droits Economiques, Sociaux et Culturels, adopté le 16 Décembre 1966.
- e. La Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, adoptée le 18 Décembre 1979.
- f. La Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains et dégradants, adoptée le 9 Décembre 1984
- g. La Convention relative aux droits de l'enfant, adoptée le 20 Novembre 1989.
- h. La Convention internationale sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille, adoptée en 1990.
- i. La Convention relative aux droits des personnes handicapées, adoptée en 2006.
- j. Etc.

5- Les Instruments Africains :

- ✓ La Charte Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples, adoptée à Nairobi, au Kenya, le 26 Juin 1981.
- ✓ La charte africaine des droits et du bien-être de l'enfant, adoptée en Juillet 1990
- ✓ Le protocole additionnel à la charte africaine des droits de l'homme et des peuples relatif aux droits de la femme, adopté le 11 Juillet 2003 à Maputo.
- ✓ Etc.

6- Les Instruments Ivoiriens :

- ✓ La Constitution Ivoirienne du 08 novembre 2016
- ✓ Les textes de lois en vigueur (code civil, code pénal, code du travail, etc.).
- ✓ *Loi n°81-640 du 31 juillet 1981*, instituant le Code Pénal de la Côte d'Ivoire ;

En somme, la Côte d'Ivoire dispose d'un cadre légal très dense et riche pour une promotion et protection des droits de l'Homme. La question qui demeure est celle de leur effectivité. Le chapitre suivant en est la preuve

PARTIE II :
LES ACTIVITES DE LA LIDHO :
DU 1^{er} JANVIER 2016 AU 31 DECEMBRE 2017

La LIDHO, comme déjà précisé, est une ONG de promotion et de protection des Droits de l'Homme. Pour cerner ses activités correspondant à ces deux volets de son action, nous vous présentons le rapport retraçant ses activités. Notons que le présent rapport des activités de la LIDHO couvre la période allant du 1^{er} janvier 2016 au 31 Décembre 2017, soit 24 mois, deux (2) ans.

Il a été rédigé pour faire connaître, en rendant compte, des activités que la LIDHO a réalisées sur la période indiquée. Il en est ainsi parce que parmi les objectifs de la LIDHO, figure le fait qu'elle doit rendre compte au public de ses activités. Cela se fait à travers les rapports qu'elle a l'obligation d'établir pour une visibilité de ses actions de terrain. Le présent rapport s'inscrit dans cette logique. C'est un rapport portant sur l'essentiel des activités que la LIDHO a pu réaliser ces deux dernières années. Il s'articule en deux parties. La première partie permet de présenter les activités réalisées par la LIDHO dans la même période à titre exclusif et en partenariat avec d'autres structures dans le cadre de la promotion des Droits de l'Homme (Chapitre I). Quant à la deuxième partie, elle porte essentiellement sur la présentation des déclarations et dénonciations de la LIDHO, à titre exclusif ou en partenariat, relativement aux cas de violation des droits de l'Homme ayant nécessité sa réaction dans le cadre de ses activités de protection des Droits de l'Homme (Chapitre II).

CHAPITRE I :

LES ACTIVITES DE PROMOTION DES DROITS DE L'HOMME REALISEES PAR LA LIDHO : DU 1^{er} JANVIER 2016 AU 31 DECEMBRE 2017

La promotion des Droits de l'Homme consiste à les vulgariser pour les faire connaître. Ainsi, la LIDHO a pour première mission de faire connaître à la population ivoirienne ses droits contenus dans les textes nationaux, régionaux et internationaux ayant vocation à s'appliquer sur le territoire national. Mais aussi, la LIDHO a pour mission de faire connaître de nous droits aux autorités tout en les encourageant à les prendre en compte tant dans leurs pratiques que dans l'ordonnancement juridique de notre pays. Cela se fait à travers des activités de sensibilisation, de formation et éducation de la population ainsi que de plaider auprès des autorités. Ces activités se déroulent généralement dans le cadre de l'exécution de projets de sensibilisation, de formation et de plaider.



Durant ces deux dernières années, la LIDHO s'est davantage intéressée à :

- la situation des victimes de la crise postélectorale de 2010 ;
- la situation des personnes vulnérables très exposées au VIH/SIDA et la discrimination ;
- la situation des enfants sans identités officielles par défaut d'actes de naissance ;
- la situation du foncier rural et de la méconnaissance des Droits de l'Homme en milieu rural.



Du 1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2017, la LIDHO a donc exécuté plusieurs projets en vue de contribuer à la prise en compte et l'amélioration positive des situations susmentionnées. Certains de ces projets sont présentés succinctement comme suit :

TITRE DU PROJET	PROJET RELATIF AU SUIVI DES PROCESSUS DE LA JUSTICE TRANSITIONNELLE PAR LA SOCIETE CIVILE EN CÔTE D'IVOIRE
PARTENAIRE FINANCIER	TRUST AFRICA
PARTENAIRES TECHNIQUES	Observatoire Ivoirien des Droits de l'Homme (OIDH) Mouvement Ivoirien des Droits Humains (MIDH)
LOGOS DES PARTENAIRES	 
LOCALITES COUVERTES	ABIDJAN
DUREE DU PROJET	12 MOIS : Du janvier 2015 au 31 janvier 2016
RESUME DU PROJET	<p>La Ligue Ivoirienne des Droits de l'Homme dénommée la LIDHO a dans le courant 2016 bénéficié du soutien financier de TRUST AFRICA pour la réalisation d'un projet relatif au « Suivi des processus de la justice transitionnelle par la société civile en Côte-d'Ivoire ». Ce projet a permis à la LIDHO et l'OIDH en partenariat avec le MIDH et ICTJ de former les membres de la coalition sur le suivi des procès criminels, les détentions illégales, les politiques de réparation, et les réformes institutionnelles; déployer des équipes de suivi (DDR, réparations, détention illégale, victimes, réformes institutionnelles) et enfin, établir des rapports trimestriels des activités réalisées. Une telle aide a permis à la LIDHO et ses partenaires de jouer un rôle très important dans le processus de justice transitionnel en Côte d'Ivoire.</p>
OBJECTIFS DU PROJET	<p>Les objectifs du présent projet sont les suivants :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Former les membres de la Coalition sur le suivi des procès criminels, les détentions illégales, les politiques de réparation, et les réformes institutionnelles; 2. Déployer des équipes de suivi (DDR, réparations, détention illégale, victimes, réformes institutionnelles) ; 3. Enfin, établir des rapports trimestriels sur l'évolution de la situation observée et faire des plaidoyers pour son amélioration ou sa bonne conduite.
RESULTATS	<ol style="list-style-type: none"> 1. Atelier de réflexion sur l'état des lieux du processus de justice transitionnelle en Côte d'Ivoire face aux défis des élections politiques à venir 2. Atelier de formation des membres de l'observatoire sur le monitoring des procès pénaux, des détentions préventives et des gardes à vue, des politiques de réparation, et des réformes institutionnelles 3. Mise sur pied des équipes d'observateurs (Observation des procès, Observation du DDR et des politiques de réparation, Observateurs des détentions préventives) 4. Présentation de rapports trimestriels d'observation 5. Campagnes de plaidoyer pour l'application des recommandations après




	<p>l'observation (procès, Détentions préventives post crise, recherche de la vérité, réparations, réformes institutionnelles).</p> <p>6. Présentation du rapport global final d'observation.</p>
<p>RESULTATS OBTENUS</p>	<p>Le présent projet a permis à la LIDHO de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - jouer un rôle de soutien aux victimes de la crise postélectorale de 2010 dont les droits méritent d'être toujours protégés ; - mener des plaidoyers et des actions de sensibilisation pour une lutte contre l'impunité.

TITRE DU PROJET	« VULGARISATION DES MÉCANISMES DE DÉCLARATION DES NAISSANCES ET D'ACCÈS À LA NATIONALITÉ DANS LE SUD-OUEST DE LA CÔTE D'IVOIRE »
PARTENAIRE FINANCIER	FONDATION AMERICAINE OPEN SOCIETY FOR WEST AFRICA (OSIWA)
LOGOS DES PARTENAIRES	 
LOCALITES COUVERTES	SAN PEDRO, TABOU, SOUBRE SASSANDRA ET MEAGUI
DUREE DU PROJET	12 Mois : Du 1er janvier 2017 au 31 décembre 2017 Assorti d'un avenant du 1er janvier 2018 au mars 2018
L'objectif global du projet :	Contribuer à l'amélioration de l'état civil ivoirien par une éducation citoyenne aux déclarations de naissance et à l'établissement de la nationalité en Côte d'Ivoire.
Objectif spécifique 1 :	Renforcer les capacités institutionnelles de la LIDHO pour la réalisation de son action en faveur de l'établissement des actes de naissance et de la régularisation de la nationalité.
Objectif spécifique 2 :	Mener des actions d'éducation des populations à la connaissance des procédures de déclaration des naissances et d'accès à la nationalité.
Objectif spécifique 3 :	Contribuer à l'établissement de plus de 800 extraits de naissance dans les localités de San Pedro, Tabou, Soubré Sassandra et Méagui, y compris réaliser des actions de pérennisation du présent projet
Résultat 1 :	Trente-cinq (35) personnes ressources dont 10 points focaux et 25 leaders communautaires ont été formés pour animer une vaste campagne d'éducation auprès des populations locales, identifier et aider les enfants sans extraits de naissance à en avoir.
Résultat 2:	Une convention de diffusion a été conclue avec dix (10) radios de proximité pour une diffusion du message d'éducation en cinq (5) langues locales dans les localités concernées.
Résultat 3 :	Le matériel d'éducation a été conçu et produit pour l'animation des campagnes d'éducation. Les messages en langues locales sont utilisés par les radios de proximité pour la campagne de masse et le reste du matériel par les points focaux dans le cadre de la campagne de proximité qu'ils ont menée.
Résultat 4 :	La campagne d'éducation citoyenne de masse a été animée par les radios de proximité en cinq (5) langues locales dans les localités de San Pedro, Sassandra, Tabou, Soubré

	et Méagui.
Résultat 5 :	La campagne d'éducation de proximité a été menée par les 10 points focaux avec l'appui de leaders communautaires formés et un mécanisme de pérennisation du projet par l'implantation d'une collaboration constante entre les différents acteurs a été établi.
ANALYSE DES RESULTATS	<p>Le présent projet a permis de former des personnes ressources pour vaste approche de la population locale à sensibiliser sur la nécessité des déclarations de naissance.</p> <p>Huit radios locales ont largement sensibilisé les populations en langues locales sur cette thématique.</p> <p>Plus de 1000 actes de naissance, au lieu de 800 prévus au départ, sont en cours d'établissement au profit d'enfants en âge d'aller à l'école sans actes de naissance.</p>

TITRE DU PROJET	« PREVENTION DU VIH/SIDA A L'ENDROIT DES POPULATIONS CLES ET VULNERABLES LE LONG DU CORRIDOR ABIDJAN-LAGOS »
PARTENAIRE FINANCIER	ORGANISATION DU CORRIDOR ABIDJAN-LAGOS
LOCALITES COUVERTES	GONZAGUEVILLE-BASSAM-BONOUA-ABOISSO-NOE
LOGOS DES PARTENAIRES	 
DUREE DU PROJET	26 mois : 1^{er} septembre 2016-31 décembre 2018
<i>L'objectif global du projet :</i>	Mettre en place et animer un comité de veille sur les droits humains des populations clés et vulnérables le long du corridor Abidjan-Noé.
<i>Objectif spécifique 1 :</i>	Documenter les violences basées sur le genre à l'endroit des populations clés et vulnérables le long du corridor Abidjan-Noé.
<i>Objectif spécifique 2 :</i>	Organiser une assistance psychologique et/ou judiciaire au bénéfice des populations clés et vulnérables le long du corridor Abidjan-Noé.
<i>Objectif spécifique 3 :</i>	Renforcer les capacités des forces de sécurité, des journalistes et des avocats sur la question des droits humains des populations clés dans l'optique de la lutte contre le VIH/SIDA
<i>Résultat 1 :</i>	Un comité de veille sur les droits humains des populations clés et vulnérables le long du corridor Abidjan-Noé est mis en place et animé par la LIDHO.
<i>Résultat 2:</i>	En collaboration avec les ONG Arc-n-ciel-plus et Blety, un système de documentation des VBG à l'endroit des populations clés et vulnérables est mis en place et est fonctionnel.
<i>Résultat 3 :</i>	En collaboration avec les ONG Arc-en-ciel-plus et Blety, un service d'assistance psychologique et/ou judiciaire est proposée aux Hommes ayant des rapports sexuels avec d'autres hommes (HSH) et les Travailleuses de sexe (TS).
<i>Résultat 4 :</i>	Les capacités des forces de sécurité, des avocats et des journalistes ont été renforcées sur la question des droits humains des populations clés dans l'optique de la lutte contre le VIH/SIDA.

<i>Résultat 5 :</i>	Un réseau d'avocats friendly et un réseau de journalistes friendly ont été mis en place.
<i>RESULTATS OBTENUS</i>	Projet en cours d'exécution

TITRE DU PROJET	OBSERVATOIRE DES DROITS HUMAINS POUR LA LUTTE CONTRE LE VIH/SIDA
PARTENAIRE FINANCIER	ENDA SANTE
PARTENAIRE TECHNIQUE	ENDA SANTE ET ESPACE CONFIANCE
LOGOS DES PARTENAIRES	  
LOCALITES COUVERTES	ABIDJAN ET BOUAKE
OBJCTIFS DU PROJET	Contribuer à réduire l'impact du VIH et de la tuberculose au sein des populations clés en Côte d'Ivoire à travers l'amélioration de l'environnement social et juridique
RESULTATS OBTENUS	<ol style="list-style-type: none"> 1. Un système de documentation des violations des droits humains des populations clés et toute violations des droits humains en lien avec le VIH/SIDA est mis en place à Abidjan et à Bouaké. 2. Un service d'assistance juridique et judiciaire est proposé aux populations clés et victimes de violations des droits humains en lien avec le VIH/SIDA.
DUREE DU PROJET	06 MOIS : De juillet à décembre 2017

TITRE DU PROJET	PROJET C2D – JUSTICE VOLET 2 : ORGANISATION DES JOURNEES REGIONALES DES DROITS DE L'HOMME (JRDH)
PARTENAIRE FINANCIER	CONTRAT DE DESENETTEMENT ET DEVELOPPEMENT (C2D-JUSTICE)
PARTENAIRE TECHNIQUE	MINISTERE DE LA JUSTICE ET DES LIBERTES PUBLIQUES DE CÔTE D'IVOIRE
LOGOS DES PARTENAIRES	 
LOCALITES COUVERTES	26 LOCALITES REPARTIES SUR L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE NATIONAL
DUREE DU PROJET	24 MOIS
RESUME DU PROJET	<p>Parmi les défis prioritaires pour le renforcement d'un Etat de droit respectueux des libertés fondamentales et de ses engagements nationaux et internationaux, tels qu'identifiés par le Ministère de la Justice, des Droits de l'Homme et des Libertés publiques, la Ligue Ivoirienne des Droits de l'Homme (LIDHO) a élaboré un projet basé sur l'un des trois volets de l'appel à proposition, et concernant : les journées régionales des Droits de l'Homme (volet 2).</p> <p>Cette proposition ayant été retenue, la LIDHO a reçu l'autorisation pour organiser, dans 26 localités de la Côte d'Ivoire, des rencontres de formation et de sensibilisation sur les droits de l'homme. Ces rencontres devant permettre d'identifier et d'aborder des thématiques générales, en relation avec les droits de l'homme ; mais aussi des thématiques issues de problèmes spécifiques à chaque localité.</p>
OBJECTIFS DU PROJET	<p>A- <u>Objectif général.</u></p> <p>Cette mission a pour objectif général de sensibiliser et de former les populations des localités concernées sur les droits de l'homme et les libertés publiques.</p> <p>B- <u>Objectifs spécifiques.</u></p> <p>Les objectifs spécifiques assignés à cette mission sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Préparer l'organisation des JRDH dans ces localités ; - Identifier, et informer les responsables administratifs, les guides religieux, les chefs traditionnels, les chefs des différentes communautés ethniques et les leaders d'opinion de la tenue prochaine des JRDH dans leurs localité ; - Identifier, et informer les responsables ONG et Associations locales de la tenue prochaine des JRDH dans leurs localité ;

	<ul style="list-style-type: none"> - Discuter avec les personnes rencontrées pour identifier les cas de violation des droits de l’homme les plus fréquents ;
<p>RESULTATS OBTENUS</p>	<p>Les résultats attendus et à obtenir sont les suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les populations locales sont formées sur les voies de recours légales pour la résolution des conflits ; - Les populations locales sont sensibilisées et formées sur les droits de l’homme et les libertés publiques ; - La Ligue Ivoirienne des Droits de l’Homme (LIDHO) est connue des populations locales, afin de la saisir en cas de violation de droits ; - Les populations locales sont formées sur des thématiques spécifiques aux deux localités ; - Les autorités locales (administratives, politiques, religieuses, coutumières et associatives) adhèrent au projet et intègrent le respect des droits de l’homme dans leur approche de gestion des conflits.

CHAPITRE II : LA PROTECTION DES DROITS DE L'HOMME PAR LA DENONCIATIONS ET L'ASSISTANCE JURIDIQUE PAR LA LIDHO : DU 1^{er} JANVIER 2016 AU 31 DECEMBRE 2017

La protection des Droits de l'Homme constitue le deuxième axe d'intervention de la LIDHO. Il s'agit là de procéder à des enquêtes en vue de formuler des dénonciations et aussi d'apporter de l'assistance juridique aux victimes de violations de leurs droits.

Ainsi, du 1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2017, la LIDHO a procédé à titre individuel ou conjointement avec d'autres structures de la société civile à des dénonciations de cas de violations des droits de l'homme et qui sont ci-dessous présentées (I).

A cela s'ajoute les cas d'assistance juridique menées au profit de personnes l'ayant saisi pour des cas de violation de leurs droits (II) et pour lesquels la LIDHO a entrepris et continue d'entreprendre des démarches, des plaidoyers et négociations en leur faveur.

I- LES ACTIONS DE DENONCIATION DES VIOLATIONS DE DROITS DE L'HOMME

Les actions de dénonciation ci-dessous énumérées sont réalisées par la LIDHO sur la base de données vérifiées et consolidées. Aucune dénonciation de situations contraires à la loi ne peut être fondée sur des allégations et suppositions. Certaines de ces dénonciations ont été réalisées en partenariat avec d'autres structures ayant la forme de faitière et dont la LIDHO est membre. Elle ne prétend donc pas les avoir toutes réalisées à titre personnel.

FEVRIER 2016 COMMUNIQUE DE LA LIDHO RELATIF AU RECENT AFFRONTLEMENT A LA MACA

Une dizaine de morts et une vingtaine de blessés, tel est le bilan provisoire que l'on attribut de façon officielle aux actes de violence qui ont été perpétrés le 20 février 2016 à la Maison d'Arrêt et de Correction d'Abidjan (MACA). Selon certaines sources, des détenus auraient tenté d'introduire de la drogue dans ladite prison. Devant la rigueur du service pénitentiaire, les détenus ont eu recours aux armes à feu. Ce qui laisse présager que certains prisonniers avaient le privilège de détenir des armes à feu en prison. Cette situation rappelle certains actes d'insubordination et de brimades exercés sur des gardes pénitentiaires et détenus par la bande à YACOU LE CHINOIS chaque fois qu'on a tenté de le transférer dans une autre prison. La LIDHO se dit indignée qu'un prisonnier puisse imposer, pendant autant d'années, semer la terreur au sein d'un tel établissement, s'il ne bénéficie de soutien interne et externe. La dernière attaque armée organisée par la bande à YACOU LE CHINOIS contre l'autorité en est la preuve palpable. Tout en regrettant les pertes en vies humaines consécutives à cette barbarie, la LIDHO s'incline devant la mémoire des disparus et présente ses sincères condoléances à leurs familles respectives. La LIDHO rappelle que la détention ainsi que l'usage des armes doit demeurer une prérogative des seules forces républicaines de l'Etat. C'est à ce prix que la sécurité des biens et des personnes pourra être efficacement garantie pour tous. La LIDHO espère que l'enquête diligentée permettra de savoir comment et pourquoi des armes à feu ont pu accéder à la prison. Que tout auteur ou complice de cette violation de la loi ne restera pas impunie. La LIDHO sollicite des autorités compétentes, notamment les ministères de la justice et de l'intérieur, d'accorder plus d'intérêt à la sécurité des prisons ivoiriennes ainsi qu'aux conditions de vie des détenus. Et ce sera justice aux droits du prisonnier en Côte d'Ivoire.

Fait à Abidjan, le 25 février 2016
Pour le Bureau Exécutif National
Le Président du BEN
M. KOUAME ADJOUANI-PIERRE

MARS 2016
FIDH et ses organisations membres en Côte d'Ivoire (LIDHO - MIDH)
Communiqué de presse

Nouvelle attaque terroriste en Afrique de l'Ouest : nos organisations condamnent fermement.

Abidjan, Paris, le 14 mars 2016 - Nos organisations condamnent avec la plus grande fermeté l'attaque terroriste perpétrée hier à Grand-Bassam, au cours de laquelle au moins 15 civils ont été tués, ainsi que 3 éléments des forces de l'ordre et 3 assaillants.

Dimanche 13 mars, en milieu de journée, des individus lourdement armés ont attaqué plusieurs hôtels et plages attenantes, situés dans le vieux quartier de Bassam, et ouvert le feu sur les clients et le personnel présents, faisant, outre les personnes tuées, au moins 33 blessés.

Après ceux de Bamako et Ouagadougou, cet attentat qui a été revendiqué par Al Qaïda au Magreb islamique (AQMI), s'ajoute à la longue liste des actes ignobles portés à l'encontre des libertés et des droits fondamentaux par les différents groupes terroristes opérant dans la sous-région, en particulier dans la bande sahélienne et au Nigeria.

Nous exprimons aux familles des victimes nos sincères condoléances et notre entière solidarité, ainsi que nos vœux de prompt rétablissement aux blessés.

La solidarité, le respect des libertés et de la vie démocratique devront guider les réponses des autorités face aux menaces que ces groupes terroristes et leurs attaques odieuses entendent faire peser sur l'humanité, en Côte d'Ivoire et dans le monde.

-

FIN -

AVRIL 2016
COMMUNIQUE DE PRESSE DE LA LIDHO SUR LA SITUATION SOCIO-POLITIQUE EN COTE D'IVOIRE

Côte d'Ivoire : Le Gouvernement doit adopter une approche plus responsable face aux problèmes sociaux.

Abidjan – le lundi 11 avril une grève a été entamée par les étudiants de l'université Félix Houphouët Boigny (UFHB) protestant principalement contre la réquisition des résidences universitaires pour loger des participants aux jeux de la Francophonie prévus en juillet 2017. En réponse à cette manifestation, s'en est suivie une violente répression qui a occasionné des blessés, 04 cas de viols d'étudiantes et l'arrestation d'une quarantaine d'étudiants dont Fulgence Assi, Secrétaire Général de la Fédération Estudiantine de Cote d'Ivoire (FESCI). La Ligue Ivoirienne des Droits de l'Homme (LIDHO) dénonce et condamne fermement ces violentes répressions qui ne sont pas de nature à favoriser la construction d'un Etat de droit ni à le consolider.

La LIDHO invite le gouvernement à ouvrir de façon diligente une enquête sur ces violations des droits humains afin de situer les responsabilités, de s'assurer que justice soit rendue et de veiller à l'obtention de réparations pour les victimes.

La LIDHO voudrait rappeler à l'opinion nationale et internationale que depuis 2014, il avait été indiqué par le gouvernement un budget global de 7,5 milliards affecté pour l'organisation des jeux de la francophonie.

« Conformément à un cahier de charge signé dans le cadre des jeux de la Francophonie à Paris, le gouvernement a adopté hier mercredi, un budget de 799 millions de Fcfa en 2014 sur le budget global de manifestation qui se chiffre à 7,5 milliards de Fcfa jusqu'au déroulement de l'événement en 2017. »

« Ce budget global comprend évidemment l'acquisition d'un siège, la mise en place d'une administration, la réception au moment venu des athlètes, l'hébergement et tout ce qui entoure l'organisation d'un tel événement... », avait indiqué l'actuel ministre de l'économie numérique et de la poste.

La LIDHO s'interroge donc sur les motivations du gouvernement quant à la réquisition des résidences universitaires dans le cadre de ces jeux au détriment des étudiants pour lesquels ces édifices ont été construits en regard aux difficultés liées à leur hébergement, et de surcroît en pleine année scolaire.

De même, la LIDHO profite pour interpeller le gouvernement sur les conflits intercommunautaires récurrents en Côte d'Ivoire.

- **Du 22 au 25 mars 2016**, il est survenu dans le département de Bouna des affrontements entre agriculteurs et éleveurs qui ont occasionné 47 morts, des blessés et contraint à l'exil, vers le Burkina et le Ghana plusieurs personnes, plus de 2000 déplacés internes et près de 113 personnes disparues.

- **Le 07 avril 2016** à Jacquville, dans le village de Nigui-Assoko, un autre incident a opposé les populations locales et des pêcheurs étrangers. L'assassinat de deux (02) hommes dudit village serait à l'origine de cet incident qui a occasionné des blessés, la destruction de biens et des déplacements internes.

Tout en restant convaincue de ce que dans un Etat de Droit, force reste à la loi, **la LIDHO interpelle l'État sur sa responsabilité à assurer la sécurité des biens et des personnes et surtout à veiller à la quiétude et au bien-être des populations.**

Fait à Abidjan, le 18 avril 2016

**Le Président de la LIDHO
M. KOUAME Adjoumani Pierre**

JUILLET 2016
PROPOSITIONS DES ORGANISATIONS DE LA SOCIÉTÉ CIVILE DANS LE
CADRE DE LA RÉFORME CONSTITUTIONNELLE

Relativement au projet d'élaboration de la nouvelle constitution, les Organisations de la Société Civile voudraient rappeler que notre pays sort d'une décennie de crise sociopolitique où le tissu social, culturel et politique a été malmené, les efforts de réconciliations sont toujours en cours ; le nouveau texte qui sera élaboré devrait procéder d'un large consensus et contribuer au renforcement du dialogue démocratique et de la cohésion sociale. Si, toutes les forces vives de la nation, sont associées à l'équipe de rédaction notamment le Comité des Experts mis en place, cela permettrait d'avoir en amont, un texte consensuel résultant d'un processus inclusif et participatif. Ce qui pourrait faciliter en aval son adoption au Parlement et par référendum par les populations.

De plus, il est important d'avoir au préalable, autour de cette nouvelle constitution, une sensibilisation pour que tous les ivoiriens et les ivoiriennes comprennent la nécessité de la réforme constitutionnelle et s'engagent dans un nouveau contrat social répondant aux valeurs démocratiques, de paix et de fraternité.

Pour les Organisations de la Société Civile, l'élaboration de cette nouvelle constitution devrait être l'opportunité de raffermir les liens du vivre en commun et s'adapter aux enjeux présents et futurs de la Côte d'Ivoire.

C'est pourquoi, les Organisations de la Société Civile suggèrent la mise en place d'un cadre plus élargi à tous les segments de la société ivoirienne pour discuter et élaborer cette nouvelle constitution sur la base d'une évaluation faite des acquis et des insuffisances, dans un délai qui permette la participation de tous et de toutes tant dans l'élaboration que dans son adoption par le peuple souverain.

Les Organisations de la Société Civile souhaitent que l'élaboration du projet de Constitution s'appuie sur un certain nombre de principes démocratiques que sont :

- Le principe de la séparation des pouvoirs entre le législatif, l'exécutif et le judiciaire ;
- L'intangibilité des dispositions relatives au mode d'élection, à la durée et au nombre de mandats consécutifs du Président de la République ;
- Le renforcement de l'indépendance et de l'autonomie financière des institutions en place ;
- La réaffirmation des libertés individuelles et collectives et la promotion de tous les droits civils, politiques, économiques, sociaux et environnementaux ;
- Le renforcement de la participation des femmes et des jeunes à la gestion des affaires publiques ;
- la réaffirmation de l'égalité homme femme dans tous les secteurs de la vie active ;
- La lutte contre la corruption et l'amélioration de la gouvernance par le contrôle systématique et la redevabilité de toutes les institutions ;
- La mise en œuvre effective des dispositions constitutionnelles de l'Assemblée nationale en matière de contrôle de l'action gouvernementale et d'évaluation des politiques publiques ;
- Le non-cumul des mandats électifs et nominatifs ;

- Le renforcement de la participation citoyenne par la consécration des droits et devoirs des citoyens.

En s'appuyant sur ces principes, les Organisations de la Société Civile font les propositions suivantes concernant les orientations faites par vos soins et les débats publics en cours, n'ayant pas encore en sa possession le projet définitif de la nouvelle constitution :

Concernant le cadre électoral

Les Organisations de la Société Civile proposent :

- le renforcement de l'indépendance de la CEI à travers un ancrage constitutionnel et une autonomie financière. La CEI devra être composée uniquement d'experts en matière électorale recrutés par appel à candidature en prenant en compte la parité homme - femme ;

- le non cumul de mandats électifs et le renforcement de l'incompatibilité entre la fonction de membre du Gouvernement et celle d'élu. Ce qui devrait élargir la participation politique des citoyens à la gestion des affaires publiques et permettre un lien plus étroit entre les élus et les électeurs/électrices ;

- le couplage des élections présidentielles et législatives. Cela aura pour effet de renforcer la démocratie et de réduire les coûts financiers de l'organisation des élections. Les Organisations de la Société Civile encouragent la fixation des dates clés du calendrier électoral dans la nouvelle constitution.

- l'introduction du quota d'au moins 30% de candidatures féminines sur les listes aux élections législatives et locales pour les prochains scrutins en vue de la parité à l'horizon 2020. Les partis ou groupements politiques qui ne s'y conforment pas devraient être soumis à des sanctions disciplinaires qui seront déterminées selon le quota atteint.

- Concernant l'éligibilité à la Présidence de la République : Les Organisations de la Société Civile proposent que le texte soit élaboré comme suit « Le Président de la République est élu pour un mandat de cinq ans au suffrage universel direct. Il est rééligible une seule fois. Il doit être ivoirien, né de père ou de mère eux-mêmes ivoiriens. Il doit n'avoir jamais renoncé à la nationalité Ivoirienne. Il doit avoir résidé en Côte d'Ivoire de façon continue pendant les cinq années précédant la date des élections et avoir totalisé dix ans de présence effective ». Le candidat à l'élection présidentielle doit être âgé de 40 ans au moins et de 70 ans au plus.

- Concernant les Droits et libertés de la Personne humaine : Les Organisations de la Société Civile proposent :

- la réaffirmation des Droits et libertés inscrits dans la Constitution de 2000 : « P R O C L A M E S O N A D H E S I O N A U X D R O I T S E T L I B E R T E S T E L S Q U E D E F I N I S D A N S L A D E C L A R A T I O N U N I V E R S E L L E D E S D R O I T S D E L ' H O M M E d e 1948 et dans la Charte africaine des Droits de l'Homme et des Peuples de 1981 ».

- que des textes spécifiques au genre soient intégrés dans le préambule ; ce sont notamment le protocole additionnel de la Charte Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples adopté en 2003 et relatif aux droits des femmes en Afrique ; et l'acte additionnel de la CEDEAO sur l'égalité des droits entre les femmes et les hommes pour le développement durable dans l'espace CEDEAO adopté en 2015 ;

- que la Côte d'Ivoire réaffirme son engagement à respecter toutes les conventions et résolutions portant sur l'égalité et le genre (à mettre dans le préambule) ;

Les Organisations de la Société civile souhaitent :

- le renforcement de la Commission Nationale des Droits de l'Homme (CNDHCI) à travers son ancrage constitutionnel.

- que l'observatoire pour l'équité et le genre ait un ancrage institutionnel

Concernant les rapports entre l'exécutif, le législatif et le judiciaire

Les Organisations de la Société Civile proposent :

- l'installation effective de la Cour des Comptes afin qu'elle puisse jouer son rôle auprès des institutions de la République et des autorités administratives indépendantes;

- l'indépendance de la justice et que l'autorité du Conseil Supérieur de la magistrature soit remise à un magistrat désigné par ses pairs;

- le renforcement du rôle et de l'indépendance de la Haute autorité de la bonne gouvernance à travers un ancrage constitutionnel et réitérer l'obligation pour tous les élus, hauts fonctionnaires de faire la déclaration de leur patrimoine auprès de cette institution. Par ailleurs, il faudrait rendre publique le rapport de la haute autorité de la bonne gouvernance.

Concernant le poste de Vice-président et la mise en place d'un Sénat :

Pour les Organisations de la Société Civile, la création d'un poste de Vice-président et d'un Sénat nécessite une analyse approfondie de l'architecture et du fonctionnement institutionnel actuel pour rechercher les nouvelles modalités de renforcement démocratique et de redevabilité et un meilleur fonctionnement des institutions de la République. Néanmoins, compte tenu de l'ordonnancement institutionnel actuel, les Organisations de la Société Civile souhaitent que les structures institutionnelles existantes soient renforcées pour un fonctionnement efficace et pérenne.

En clair, les Organisations de la Société Civile proposent le maintien des institutions actuelles en état et non la création d'un poste de vice-président et de sénat.

Les ivoiriennes et les ivoiriens attendent du Président Alassane OUATTARA de leur laisser un héritage celui d'un pays pacifié démocratique et engagé dans le développement. Nous vous souhaitons de réussir ce challenge au bénéfice de toutes et de tous.

Les Organisations de la Société Civile se sont toujours engagées à soutenir le processus électoral et démocratique et ne cesseront d'apporter leur modeste contribution.

Fait à Abidjan le 12 juillet 2016

Ont signé : FOSCAO-RAIDH- CEFICI – COSOPCI- CLUB-UA- LIDHO - ADJL-CI.

DECEMBRE 2016
COMMUNIQUE DE PRESSE RELATIF AU MONITORING DU CODE DE
BONNE CONDUITE DES PARTIS ET GROUPEMENTS POLITIQUES,
CANDIDATES ET CANDIDATS AUX ELECTIONS EN COTE D'IVOIRE
COMPTANT POUR LA PERIODE DU 16 AU 23 DECEMBRE 2016

L'Observatoire félicite les candidates et candidats pour le respect du Code de Bonne Conduite

A travers ses 60 observatrices et observateurs, répartis dans 15 régions, à savoir : l'Indénié-Djuablin (Abengourou), le Gontougo (Bondoukou), le Moronou (Bongouanou), le Gbêkê (Bouaké), le Boukani (Bouna), le Haut Sassandra (Daloa), le Lôh-Djiboua (Divo), le Guémon (Duekoué), le Gôh (Gagnoa), le Tonpki (Man), le Poror (Korhogo), le Kabadougou (Odiénné), le Worodougou (Séguéla), la région de San-Pédro (San-Pédro) et la région du Béliér (Yamoussoukro), l'Observatoire du Code de Bonne Conduite des partis et groupements politiques, candidates et candidats aux élections en Côte d'Ivoire a suivi du 10 au 23 décembre 2016, le déroulement des campagnes et le scrutin des élections législatives du 18 décembre 2016. Nos observatrices et observateurs ont suivi, dans les différentes régions, les derniers jours des campagnes électorales, le déroulement du scrutin dans les différents centres de votes et la période d'attente et de proclamation des résultats par la Commission Electorale Indépendante, afin de surveiller la mise en œuvre du Code de Bonne Conduite, ainsi que l'évolution de la situation sociopolitique et sécuritaire dans ces 15 régions. Des rapports ont été quotidiennement transmis au Bureau central de l'Observatoire installé à Abidjan. Ainsi, il ressort du monitoring du Code de Bonne Conduite mené, du 16 au 23 décembre 2016, les faits suivants :

- Au titre de l'article 2, relatif au droit des électeurs à exercer librement leur Droit de vote, nous n'avons relevé aucun manquement ;
- Au titre de l'article 3, relatif à la liberté de circulation des candidats et à la possibilité de battre campagne partout, sur l'ensemble du territoire national, aucun manquement ne nous a été rapporté. Les candidates et candidats ont pu se rendre dans toutes les localités pour y mener leurs activités de campagne.
- Au titre de l'article 4 relatif à la non-violence, sous toutes ses formes, des violations ont été enregistrées. En effet, à Man dans la région du Tonpki, le QG du candidat indépendant SAHI Soumahoro a été attaqué. Cette attaque a fait des blessés et des dégâts matériels.
- Au titre de l'article 5, relatif aux comportements et propos de nature à porter atteintes à la sécurité, à la dignité, à la vie privée, à l'intégrité physique et morale de toute personne, aucune violation n'a été relevée ;
- Au titre de l'article 6, relatif à l'interdiction d'entraver ou d'empêcher la pose d'affiches, et à l'interdiction de barbouiller ou détruire les affiches des autres candidates ou candidats, nous avons relevé des violations dans toutes les 15 régions. En effet, les affiches et posters des différents candidats et candidates, sans distinction, ont été déchirées ou barbouillées ;

- Au titre de l'article 7, relatif aux propos de nature à porter atteinte à la sécurité et à la protection des personnes, nous n'avons reçu rapport d'aucun manquement ;
- Au titre de l'article 8, relatif à l'utilisation des moyens d'Etat à des fins de campagne électorale, aucun manquement n'a été observé. Nous avons au contraire, noté un recul dans l'utilisation des véhicules de l'administration publique ;
- Au titre de l'article 9, relatif aux violences basées sur la race, l'ethnie, le genre ou sur la religion, aucun incident ne nous a été rapporté par nos observateurs.
- Au titre de la première partie de l'article 10, relative à la sensibilisation des militants, partisans et sympathisants des partis politiques, nous n'avons identifié aucune violation ;
- Au titre de la seconde partie de l'article 10, relative à l'interdiction d'entretenir, de créer des milices, des groupes d'autodéfense ou des groupes paramilitaires ou de manipuler ou instrumentaliser les Forces de sécurité du pays, aucune violation n'a été enregistrée ;
- Au titre de l'article 11, relatif aux efforts en vue du bon déroulement du scrutin, aucune action tendant à perturber le bon déroulement ou à bloquer le scrutin électoral ne nous a été rapportée ;
- Au titre de l'article 12, relatif aux manœuvres frauduleuses et aux agissements visant à empêcher les électeurs d'opérer un choix libre et éclairé, nous n'avons noté aucune violation ;
- L'article 13, relatif à l'obligation faite aux Candidates, Candidats et aux Groupements politiques de l'abstention à diffuser des résultats avant la proclamation de la Commission Electorale Indépendante, a été violé dans la commune de Cocody. En effet, la candidate du RHDP a publié une vidéo sur internet pour annoncer et célébrer sa victoire à l'élection, avant même l'annonce des résultats par la Commission électorale indépendante.

Au vu de ce qui précède :

- L'Observatoire du Code de Bonne Conduite tient à féliciter l'ensemble des candidates et candidats pour leur participation à ces élections, et à exprimer sa satisfaction quant à la mise en œuvre du Code de Bonne Conduite des partis et groupements politiques, candidates et candidats aux élections en Côte d'Ivoire. En effet, même si le Code de Bonne Conduite a connu des violations dans certaines localités, les Candidates et candidats dans leur grande majorité, se sont conformés à ce Code ;
- L'Observatoire du Code de Bonne Conduite, au regard du taux de participation annoncé par les différentes missions d'observation et par la Commission Electorale Indépendante, invite les partis et groupements politiques à encourager leurs militants à participer aux différentes échéances électorales. Car, le vote est le meilleur moyen dont ils disposent pour faire entendre leurs voix. Les partis et groupements politiques sont également invités à former leurs militants et sympathisants sur le civisme, afin d'éviter les attitudes de dégradation des affiches et des supports de campagne des autres candidats ;

- L'Observatoire du Code de Bonne Conduite demande également aux partis et groupements politiques de promouvoir et d'encourager les candidatures féminines aux différents postes électifs ;
- L'Observatoire du Code de Bonne Conduite félicite l'ensemble de la population ivoirienne pour sa participation à ces élections et félicite les candidates et candidats élus et leur souhaite une bonne chance dans l'exercice de leurs futures fonctions ;

Que Dieu bénisse la Côte d'Ivoire.

**- Fait à Abidjan, le 29 décembre 2016 –
Monsieur Pierre Adjoumani KOUAME
Coordonnateur Général de la COSOPCI**

JANVIER 2017
**DECLARATION DE LA LIDHO RELATIVE A LA SITUATION SOCIO-
POLITIQUE DE LA COTE D'IVOIRE**

Depuis quelques jours, la Côte d'Ivoire est secouée par des revendications à répétition. Ces revendications qui sont de nature à entacher la stabilité du pays sont principalement le fait d'une partie des Forces Armées et des agents de la Fonction Publique.

Faits

Les 05, 06 et 07 janvier 2017, une mutinerie de soldats à Bouaké a été rapidement suivi par leurs collègues des localités de Daoukro, Daloa, Korhogo, Man et de certains camps militaires d'Abidjan, créant ainsi une panique générale au sein de la population ivoirienne. Les revendications portaient sur le paiement de primes dues par le gouvernement à 8400 ex soldats des Forces Armées des Forces nouvelles (FAFN) et l'amélioration de leur condition de vie et de travail de l'ensemble des militaires ivoiriens.

Selon un communiqué du gouvernement, un accord avait été trouvé avec les mutins le 07 janvier 2017. Et le paiement de ladite prime aurait été entamé.

De même, du 09 au 13 janvier 2017, les fonctionnaires de Côte d'Ivoire ont entamé une grève dont les revendications portaient entre autre sur le paiement de stock d'arriérés de salaires et la modification de l'ordonnance de 2012 relative à la pension de retraite Face au mutisme des autorités, la grève a été reconduite jusqu'au 20 janvier 2017.

Du 16 au 18 janvier 2017, un autre groupe de mutin constitué de gendarmes a également entamé une manifestation portant sur les mêmes revendications que leurs frères d'armes à partir de la ville de Yamoussoukro et s'étendant dans certaines villes et au port autonome d'Abidjan. Selon les informations relayées par les médias, il y'auraient eu des affrontements entre les militaires et les gendarmes à Bouaké occasionnant ainsi plusieurs morts et des blessés.

Face à cette fronde sociale et à ces mutineries, le gouvernement à travers son communiqué du mercredi 18 janvier 2017, a indiqué, s'agissant des militaires, qu'il « s'agit d'une prime concernant des soldats engagés dans la sécurisation du processus de paix après les accords de Ouagadougou entre 2007 et 2011 ». Et que « les Forces de défense et de sécurité (Fds) à l'époque ayant reçu leur prime, il n'en était pas de même pour leurs frères d'armes des Forces armées des forces nouvelles (Fafn). » ; confirmant par le même communiqué, la mort de quatre personnes et des blessés.

S'agissant de la grève des fonctionnaires, le gouvernement déclare avoir pris des décisions qui seront soumises aux responsables des syndicats le jeudi 19 janvier 2017 à l'occasion d'une rencontre avec les syndicats concernés.

Analyse

Au regard de ce qui précède, la LIDHO voudrait marquer son inquiétude face à cette situation qui est similaire en tout point, à celle qui a précédé les dix années de crise

qu'a connu la Côte d'Ivoire, tout en condamnant vigoureusement les graves atteintes aux droits humains qui en découlent, notamment le droit à la vie, le droit à l'intégrité physique, le droit à la libre circulation, le droit à l'éducation et autres.....

Par ailleurs, la LIDHO tient à présenter sa compassion aux familles des personnes décédées et aux blessés.

Profondément préoccupée par cette grogne sociale et ces mutineries, la LIDHO fait les recommandations suivantes :

Recommandations

Au gouvernement En rapport avec la fronde sociale - De suspendre l'application du texte litigieux en attendant une concertation inclusive permettant d'aplanir les points de contradiction et d'incompréhension ;

- De privilégier le dialogue social avec les syndicats des fonctionnaires.

En rapport avec la mutinerie

- De dialoguer avec l'ensemble des forces militaire, gendarme, police, garde pénitentiaire

- De veiller à la sécurité des personnes et des biens sur toute l'étendue de territoire nationale ;

Aux syndicats grévistes

- De veiller à ce qu'un service minimum soit assuré et aussi de respecter les droits de ceux qui ne s'associent pas à la grève ;

- De rester totalement ouvert au dialogue afin d'éviter un enlisement de la situation;

Aux Forces armée nationales (militaire, gendarmes, policiers, garde pénitentiaire ou républicaines)

- De se rapprocher de leur hiérarchie en cas de mécontentement ou protestation ; - D'éviter de recourir aux armes comme moyen de revendication

A la population

- De rester calme et d'éviter de diffuser des rumeurs dans le but d'envenimer la situation sociale - De poser des actes de nature à renforcer la cohésion sociale et la paix.

Fait à Abidjan le 18 janvier 2017

Le président de la LIDHO

M. KOUAME Adjoumani Pierre

SEPTEMBRE 2017
DECLARATION DE LA LIDHO RELATIVE A LA SITUATION SOCIALE
ACTUELLE

Ce mois de septembre 2017 est émaillé d'incidents qui constituent des cas de violation des droits de l'Homme. En effet, on assiste à un regain d'agressivité des adolescents contre d'innocentes personnes dans certaines communes d'Abidjan. Ces délinquants appelés "Microbes" ou encore "enfants en conflit avec la loi" portent fortement atteinte au droit à la vie par les tueries qu'ils commettent, le droit à l'intégrité physique par les agressions, le droit à la propriété à travers les vols perpétrés et enfin le droit à la sécurité par la peur que leurs actions provoquent au sein de la population ivoirienne. A cela s'ajoutent les actions de la FESCI (fédération estudiantine et scolaire) remettant en cause des frais de scolarité jugés exorbitants et décrivant également des pratiques frisant une forme ignoble de corruption qui, selon eux, est en cours au sein des établissements scolaires et secondaires. Si les pratiques citées par ceux-ci à travers leurs différentes déclarations dans les médias et sur les réseaux sociaux s'avéraient vérifiées, ce serait une véritable atteinte à l'image de la Côte d'Ivoire notamment son système éducatif qui ne peut se permettre de consacrer ce genre de pratiques. Leurs actions visant à manifester leur mécontentement rencontre l'intervention des forces de l'ordre dans une violence extrême. La Ligue Ivoirienne des Droits de l'Homme (la LIDHO) condamne avec énergie ce regain de violence perpétré par des enfants appelés Microbes et contre des élèves et étudiants mettant simplement en œuvre un droit fondamental : la liberté de manifestation dont la première mesure d'encadrement ou de limitation ne peut être la violence. La LIDHO en appelle au bon sens et sollicite de l'Etat des actions concrètes pour mettre fin au phénomène des Microbes et aussi pour clarifier la question des frais d'inscription afin de mettre fin aux manifestations en milieu scolaire. Pour ce faire, elle recommande une concertation associant les acteurs du monde éducatif et des Organisations de la Société Civile (OSC) ; puis une autre impliquant les Forces de l'ordre et les élus communaux du district d'Abidjan afin de trouver une issue qui permettrait d'éradiquer définitivement le phénomène des "Enfants en conflit avec la loi". La Paix, rien que la Paix, c'est tout ce que demande la population ivoirienne et c'est dans ce climat de Paix que le pays atteindra la prospérité avec chacun de nous.

Que la Paix règne en Côte d'Ivoire pour plus de respect des Droits de l'Homme.

Pour le BEN de la LIDHO
Le Président KOUAME Adjoumani Pierre

II- LES CAS D'ASSISTANCE JURIDIQUE AU PROFIT DE VICTIMES DE VIOLATION DE LEURS DROITS

N°	TYPES DE VIOLATION	NOMBRE DE CAS	OBSERVATIONS
01	Atteintes à la vie et l'intégrité physique	8	5 cas assistés et 3 cas avérés
02	Atteintes aux droits de la femme et de l'enfant (Viols et autres)	2	Tous assistés
03	Atteintes au droit à l'emploi	14	6 cas assistés et 8 cas de licenciement légitime
04	Atteintes au droit à la liberté d'expression et d'association	7	5 cas assistés et 2 non assistés
05	Atteintes au droit à l'éducation	5	Tous assistés
06	Atteintes au droit à la santé	00	RAS
07	Conflit foncier et biens meubles	15	Tous assistés
08	Indemnisations (victime de guerre et victime de déchets toxiques et agrobusiness...)	14	Assistés sans résultat
TOTAL DES CAS RECUS		75	

CONCLUSION

Le présent rapport n'a pas eu pour objet de présenter toutes les activités de la LIDHO. Il s'agit d'une partie de ses activités sélectionnées parmi tant d'autres. A titre d'exemple, le rapport ne fait pas cas des sollicitations de la LIDHO pour l'animation de séminaires, de conférences, pour participer à des activités organisées tant par des autorités que par des ONGs nationales et internationales.

Les présentes activités présentées ont le mérite de figurer parmi celles que la LIDHO mène quotidiennement et dont les résultats sont à 100% vérifiables à partir de données disponibles se trouvant en sa disposition.

Les rapports à venir seront certainement plus détaillés sur la question des violations documentées sur le terrain.

La LIDHO reste certaine qu'elle a encore des efforts à fournir pour être à la hauteur des attentes de la population ayant placé sa confiance elle. Elle s'engage à œuvrer dans ce sens.

La LIDHO traduit ses sincères remerciements à tous ceux et toutes celles qui résident sur le territoire ivoirien et qui, d'une manière ou une autre, contribuent au rayonnement de notre pays.

La paix, rien que la paix, gage de prospérité pour tous et pour toutes, parce que garant du respect de la dignité humaine que nous appelons à juste titre « Droit de l'Homme » ; tel est le principal vœu de la LIDHO pour cette année 2018.

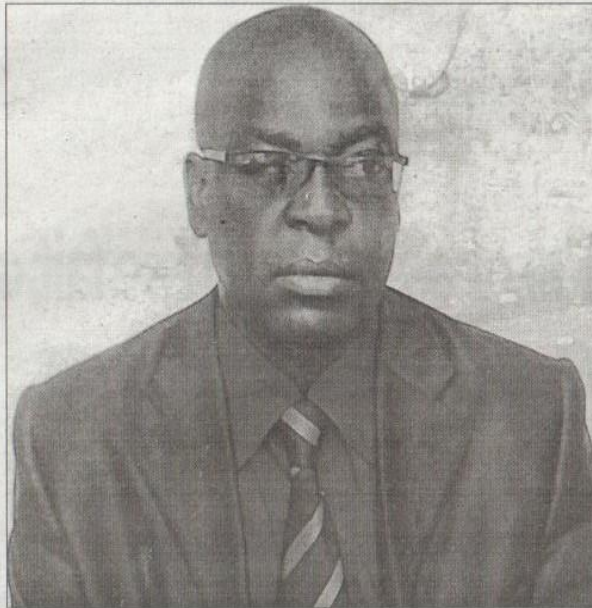
Dr COULIBALY Mamadou Kounvolou
Secrétaire Général de la LIDHO

ANNEXE : PHOTOS ET COUPURE DE PRESSE

Adjoumani (président de la Lidho)

“La loi confère les prérogatives au juge de prendre une telle décision”

Le président du tribunal, Cuno Jakob Tarfusser, avait-il le droit ou non de demander à la défense de ne point embrouiller, par des “questions pièges”, les témoins qui comparaitront ? En attendant que le juge donne, aujourd’hui, sa position, nous avons sollicité un juriste pour nous éclairer en la matière. Adjoumani Kouamé, instruit sur les questions juridiques et par ailleurs président de la Ligue ivoirienne des droits de l’homme (Lidho) a soutenu que le juge italien, relativement à sa qualité au tribunal, a tout à fait le pouvoir de prendre une telle décision. « Dans un procès normal, le juge peut recadrer



les débats en demandant aux avocats de la défense de ne point pousser les témoins à dire ce qu’ils veulent entendre ou voir dire. En ce qui concerne le procès à la Cpi, je pense que la loi confère les prérogatives au juge de prendre une telle décision. Il y va de la protection des témoins », a-t-il précisé.

Selon M. Adjoumani, c’est conformément aux dispositions légales que le président du tribunal a agi ainsi. « Mais vous connaissez les avocats, ils ont toujours des subterfuges pour contourner ou interpréter autrement une loi. Demain (aujourd’hui Ndlr) on verra ce que dira le juge », a-t-il indiqué.

K.MAMADOU

Diplom Des députés

Une délégation de députés de Côte d’Ivoire a participé à la session ordinaire de la quarante-huitième session du Parlement de la Communauté économique des États de l’Afrique de l’Ouest (Cedeao). Kamara Amadou Toungara, Traoré Fadiga, Diomède Gourenne Wouadja Essayi, Bi Gô Ferdinand, s’entre-entrevue avec Alfred, qui représente ment à cette réunion. Les députés africains

AVIS D'ENQUÊTE DE COMMODO ET INCOMMODO

Le Maire de la Commune de Marcory a l'honneur de porter à la connaissance du public qu'une enquête de Commodo et Incommodo d'une durée de quinze (15) jours, allant du lundi 01 au vendredi 19 Février 2016 inclus, est ouverte dans les bureaux de la Direction des Services Techniques et de l'Environnement de la Mairie de Marcory au sujet d'une demande formulée par Monsieur ABOUDE N'DAKA Luc, 18 BP 2085 Abidjan 18, tendant à obtenir un Arrêté de Concession Définitive (ACD) sur une parcelle de 6a 62 ca, sise à Biétry dans la Commune de Marcory.

Monsieur AKOA EBBE Xavier, Sous-directeur des travaux, de la Maintenance et de l'Urbanisme à la Mairie de Marcory, nommé Commissaire-Enquêteur par Décision Municipale n°320/CM/SG/DSTE du 23 Novembre 2015 de Monsieur le Maire de Marcory, a qualité pour recevoir et enregistrer toutes les oppositions et observations éventuelles qui pourraient être faites et ce, tous les jours ouvrables, aux heures réglementaires.

Le Maire
Raoul ABY

FORMATION

Le cabinet CIFI
Organise

2 MODULES DE FORMATION A L'ATTENTION DES DIRIGEANTS DE PME ET RESPONSABLES DES RESSOURCES HUMAINES

Module 1 : Droits et obligations des partenaires sociaux (Employeurs - Employés) au regard du nouveau code du travail. (01 journée)

Module 2 : Méthodologie de calculs des droits des employés avec cas pratiques. (01 journée)

Date : les 16 et 17 février 2016

Lieu : Cocody 7^e tranche, Centre d'affaire GRAISEN

Nombre de places limité

Info line : 22 50 48 85/ 77 28 10 12
Adresse géographique : Cocody 7^{ème} tranche,
Centre d'Affaire GRAISEN

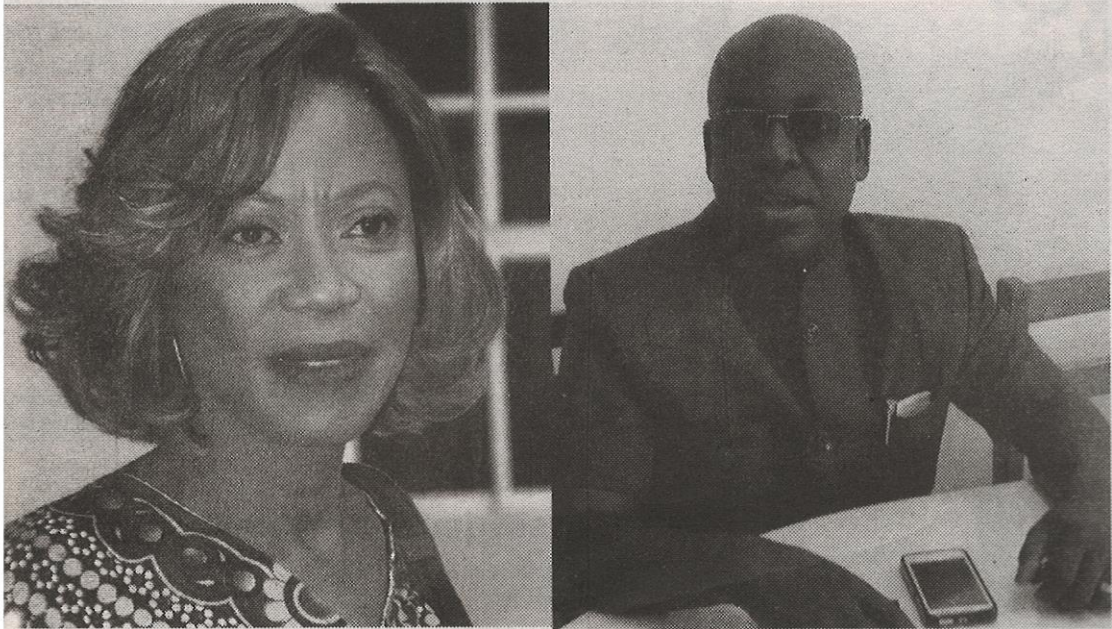
AVIS D'EN

Le **Sous-Pré** connaissance de l'EFFI Tahiba. u trenté (30) jour 2016 inclus, d'Assinie-Mafia parcelle du do 34,825 mètres à sa parcelle installer une pl

Monsieur YAP Domaines de la Enquêteur pa a qualité pour toutes les oppo tous les jours o

SOULÈVEMENT DES MILITAIRES

La Cofemci, la Lidho et la Cndhci condamnent



Dr Marie-Paule Kodjo et Adjourmani Pierre ont donné la position de leurs organisations (Ph. DR)

La mutinerie qui secoue la Côte d'Ivoire interpelle des activistes locaux des droits humains. Dans une déclaration dont copie nous est parvenue hier lundi, Dr Marie-Paule Kodjo de la Coordination des femmes de Côte d'Ivoire pour les élections et la reconstruction post crise (Cofemci-Repc), et Adjourmani Pierre Kouamé de la Ligue ivoirienne des droits de l'homme (Lidho), montent au créneau pour fustiger le recours aux armes et les violations des droits humains qui s'ensuivent. «Notre pays connaît depuis le vendredi 12 mai 2017, une autre mutinerie au sein de l'armée. Cette mutinerie intervient alors qu'un accord semblait avoir été obtenu en janvier 2017 entre le Gouvernement et les mutins. La Cofemci-Repc déplore cette nouvelle tension qui intervient

dans un contexte social déjà fragilisé par la grève des fonctionnaires et agents de l'Etat», déplore Dr Marie-Paule Kodjo. Puis, de souligner que la violence ne saurait être un mode de règlement des différends. «La Cofemci-Repc en appelle donc au sens des responsabilités des parties et exhorte tous et chacun au retour à la négociation et au dialogue. Seuls gages de sortie durable de crise. Faisons du dialogue et de la négociation nos armes. Renonçons à la violence sous toutes ses formes», lance l'activiste ivoirienne. De son côté, le président de la Lidho relève que des militaires se livrent à des tirs dans plusieurs villes, dont Korhogo, Bouaké, Daloa et Abidjan, où ils créent, à l'en croire, la panique et vont jusqu'à faire des blessés et mêmes des cas de perte en vie humaine. «La Lidho tient à exprimer son

indignation devant tant d'actes ignobles et injustifiés à l'égard de la population ivoirienne déjà épuisée par la vie chère, le chômage, la baisse brutale du coût du cacao et bien d'autres produits agricoles qui donnaient de quoi vivre à des milliers de familles», fait valoir Adjourmani Pierre Kouamé, qui condamne, par ailleurs, une «attitude non patriotique et pleine de mépris pour la dignité humaine». «La Lidho implore le gouvernement de rechercher une solution rapide et définitive à la situation de ces hommes en armes afin que la Côte d'Ivoire renoue avec la paix et que son image soit préservée tant au plan national qu'international», exhorte-t-il. Pour sa part, la Commission nationale des droits de l'Homme de Côte d'Ivoire (Cndhci) déplore de graves violations des droits de l'Homme telles que des atteintes aux droits à la vie, à l'in-

tégrité physique, à la liberté d'aller et de venir, ainsi que des entraves à la liberté de réunion et de manifestation, en raison des mutineries qui paralysent le pays. Aussi, dans une déclaration signée de sa présidente Mme Sangaré Namizata, cette commission, condamnant les droits de l'Homme violés, notamment la mort par balle d'un

La situation des supermarchés

La vague de mutineries a suscité une certaine peur au sein de la population de se mettre à l'abri des hyper-marchés et des biens de consommation. Les supermarchés ont vu leurs faces visitées hier lundi 15 mai par des milliers de consommateurs. Ils étaient leurs emplettes. La mutinerie a touché, comme le riz, l'huile et les pâtes, certains, ou seuls, pour d'autres, chacun de se ravitailler, afin de faire ses provisions, au cas où un rayonnage de produits à Kouroumassi, a confié qu'il y a eu un mouvement depuis quelques jours. Les consommateurs achètent beaucoup le riz. Un consommateur américain a demandé à son ami s'il y a eu une augmentation, surtout les aliments qui sont les plus consommés. Selon un responsable des ventes, la situation est la même. La déception est sur les aliments, surtout le riz. Vanessa

Le président de l'Ua, Alpha Condé, demande aux mutins de rester dans la légalité

Le président en exercice de l'Union africaine (Ua), Alpha Condé, suit



La Cedeao

Dans un communiqué publié de son président, la Commission économique des États de l'Afrique de l'ouest (Cedeao) a exprimé sa préoccupation suite à la répression des mutineries militaires en Côte d'Ivoire.

Le Président de la Commission économique des États de l'Afrique de l'ouest (Cedeao) a suivi avec préoccupation les événements se déroulant dans des casernes militaires en Côte d'Ivoire le jeudi 11 mai 2017. Cette réaction est d'autant plus surprenante qu'elle intervient dans le cadre d'une délégation des mutins avec lesquels le Président a exprimé leurs regrets, lui proposant qu'ils renonçaient définitivement à leurs armes. Les revendications étaient réclamées lors du mouvement, auxquelles un début de paiement avait été accordé, que la rencontre a été marquée par la signature de la République, de nouvelles dispositions de la



Maca
Bidi Ignoce

De nouvelles dispositions donnent une atmosphère plus sereine à la Maison d'arrêt et de correction d'Abidjan (Maca), quatre jours après le soulèvement, samedi, des détenus.

Ce qui a changé après la révolte des prisonniers



L'ordre revient progressivement à la Maca.
Un début de rigueur a été constaté par une source bien introduite à la Maison d'arrêt et de correction d'Abidjan (Maca). Après la tentative d'évasion meurtrière de samedi, l'ordre revient progressivement dans cette prison civile de la capitale économique ivoirienne, la plus grande du pays. Le bilan des échanges de tirs entre détenus et la garde pénitentiaire faisait état de 10 morts et 21 blessés. Un changement notable a été aussi relevé, dans la présence désormais régulière des gardes à leurs postes. Côté prisonniers, tous

les pensionnaires n'ont plus accès à la cour. En somme, il n'y a plus de promenade jusqu'à nouvel ordre.

LA SÉCURITÉ EST DONC REVENUE...

Cependant, seuls les détenus commis à des corvées sont autorisés à fouler ladite enceinte. Les prisonniers autorisés à la traverser occasionnellement sont ceux qui ont obtenu le quitus de l'administration à se rendre à la boulique, a-t-on appris. Le calme est surtout revenu, après la fouille inopinée menée mercredi dans des

cellules soupçonnées de contenir des objets suspects. Cette inspection a été le fait d'un groupe de surveillants qui, armés au point ont passé ces résidences... au... speigne... fin... L'inquiétude était réelle, selon l'information, que des caches d'armes présumées existeraient à la Maca, et qui n'auraient pas été décelées après la mutinerie du week-end passé. Une assurance qu'a donnée le même jour le directeur de l'Administration pénitentiaire par intérim, Joachim Koffi, à Aichatou Mindaoudou, Représentante spéciale du Secrétaire général de

l'Organisation des Nations unies, et chef de l'Opération onusienne en Côte d'Ivoire. D'après une note d'information émise par cette représentation sur la visite de Mme Mindaoudou, M. Koffi a confirmé que des « dispositions » ont été prises pour permettre l'évacuation, dans la journée, des blessés graves. «Le médecin s'est attelé à déviter les documents d'évacuation, le garde des sceaux, ministre de la Justice a donné des instructions très fermes à l'effet d'évacuer ceux-là. Cela va se faire dans la journée. Et je suis satisfait

Billet
Débat
Les partisans de Sékou veulent prendre part... Au débat sur le parapluie octroyé à Blaise... Le Beau... Erreur d'appréciation... Mauvaises inspirations... Plus choquant... ils devraient leur haine... Sur le bien-être d'un moment... Qui ne se souvient... des soutiens dont a bénéficié... leur mentor... Quand il errait... De pays en pays... A la recherche de gîte... Et couverts... Quand il se disait... traqué... Par le Vieux... Comme eux-mêmes en bénéficient... Actuellement... Ici et ailleurs... ils devraient le savoir... Leurs discours sont... Pures conjectures... Le chef a tranché... Sa décision est sans recours...
Marc Dasso

Photos: Archives

d'avoir vu la prise en charge assez acceptable de l'équipe de l'infirmerie de la Maca », a-t-il assuré, rapporte le compte-rendu. Quant à la patronne de l'Onuci, elle a exprimé sa reconnaissance au gouvernement pour sa diligence devant les cas préoccupants. «Je dois féliciter le ministre de la Justice, l'Administration pénitentiaire, a-t-elle affirmé, pour leur prompt réaction et en particulier le corps médical de la Maca ». S'intéressant particulièrement à ces détenus mal-en-point, elle a affirmé : «Je me réjouis que les blessés dont l'état de santé le nécessite, seront évacués dans les meilleurs délais ». La visite de Mme Mindaoudou intervient quatre jours après la mutinerie. Elle fait également suite au rapport fait de ces événements par la Division des droits de l'Homme de l'Onuci et du Comité international de la Croix Rouge.

Pierre Adjoumani Kouamé, Cosopci, à propos des troubles à la Maca:

"Cette énième mutinerie révèle une mauvaise atmosphère dans les prisons..."

Cette fois, le président de la Ligue ivoirienne des droits de l'homme parle au nom de la Coalition de la société civile pour la paix et le développement démocratique en Côte d'Ivoire (Cosopci). Dans une communication qu'il a faite hier au nom de cette fédération d'organisations de la société civile, basée au II Plateaux, le Coordonnateur général par intérim dénonce l'insécurité dans les prisons ivoiriennes. Cette réaction fait suite aux troubles qui ont fait 10 morts et 21 blessés samedi dernier à Maison d'arrêt et de correction d'Abidjan (Maca). La Coalition reste préoccupée par la situation des prisons en Côte d'Ivoire. C'est la raison pour laquelle elle « s'insurge » contre les pratiques dans les lieux de détention et la circulation d'armes en leur sein. « Cette énième mutinerie révèle une mauvaise atmosphère dans les prisons en



Pierre Adjoumani Kouamé et d'autres acteurs de la société civile disent attendre les résultats de l'enquête sur les événements de la Maca.

Côte d'Ivoire et une politique carcérale inadaptée », a alors signé M. Adjoumani. Le regroupement d'ONG et d'associations civiles interpelle de ce fait les autorités ivoiriennes sur les menaces que représentent « le surpeuplement » dans les prisons et les « mauvaises conditions carcérales ». Six recommandations sont faites. La première est adressée au chef de l'Etat, Alassane Ouattara. Les acteurs sociaux lui demandent de « prendre les mesures nécessaires pour améliorer les conditions de vie en milieu carcéral ». Au ministre de la Justice, des droits de l'Homme et des libertés publiques, ils recommandent de « rendre publiques les résultats qui découleront de l'enquête ouverte à la suite de la mutinerie à la Maca ; prendre toutes les mesures utiles pour sécuriser les prisons en Côte d'Ivoire ; renforcer les capaci-

tés opérationnelles des gardes pénitentiers ». Aussi, disent-ils attendre l'accélération des dossiers de personnes en détention provisoire. Sans compter, terminent-ils, le jugement des personnes impliquées dans la mutinerie du samedi 20 février dans le respect de leur droit...
BI

**POUR JOINDRE
LE SERVICE
COMMERCIAL
07 51 97 72**



La Bae a essuyé l'attaque d'un commando non-identifié.

journée ville morte à Yopougon. Avant tout échange, notre interlocuteur prend le soin de nous montrer quelques impacts de balles incrustés dans le mur de la clôture et sur le grand portail de la base. «Ils sont arrivés entre 23 heures et minuit, dans un véhicule de type Pick-up. Ils ont d'abord réussi, par effet de sur-

prise à détruire le verrou du grand portail avant d'avoir accès à l'intérieur des locaux», explique notre interlocuteur qui précise qu'à la suite de cette intrusion, la réaction des agents aux postes de guet s'est faite assez promptement mais est peu dissuasive contre ces ennemis de nuit qui semblaient très

déterminés. Tout comme il relève qu'il leur était difficile d'identifier, du fait de l'effet de surprise et de la nuit, les agresseurs estimés, selon notre informateur, à, au moins une dizaine de personnes armées. Parmi lesquelles certains escaladaient le mur tandis que d'autres tentaient de faire diversion en tirant en rafales, avec des mitrailleuses Ak47. Notre informateur va plus loin, pour sou-

tenaient de maintenir les ripostes. «Ils étaient en deux groupes. Un groupe tentait de neutraliser toute riposte. Un deuxième groupe, pendant ce temps, cherchait à récupérer des armes et des munitions dans nos dépôts», explique l'agent de police. Ajoutant qu'après de vaines tentatives de mener cette opération, ils ont fini par abandonner leurs positions avec la réaction qui s'est organisée pour contenir les attaques. Notre interlocuteur soupçonne que cette attaque est l'œuvre d'un détachement des mutins dont deux ont été mis aux arrêts. Selon lui, ils sont venus dans l'intention de s'approvisionner en armes et en munitions.

Marcel Dezogno

cord trouvé» avec les soldats re à Abidjan et l'intérieur du pays

circulent, certaines compagnies de transport, assurant la liaison Bouaké-Abidjan ont même repris leurs activités», ajoute-t-il, quand plusieurs sources indiquent que les tirs en l'air, incessants ont cessé. Il en est de même, dans les villes tombées aux mains d'ex-rebelles intégrés à l'armée nationale. San Pedro, deuxième ville portuaire du pays, passée sous administration des mutins, lundi, a retrouvé un calme précaire. Hier, mardi, les mutins étaient toujours perceptibles dans la ville et à certains endroits de la zone portuaire. Quant aux populations, nombreuses sont restées terrées chez elles, craignant que les soldats mutins ne reprennent des tirs. «Les taxis ne circulent pas pour le moment, les banques et les magasins sont fermés», rapporte un habitant de San Pedro, joint au téléphone dans la mi-journée. Aussi a-t-il ajouté, la ville présentait un visage triste, difficile pour elle de retrouver son train-train quotidien. «La psychose est encore perceptible. Tous les regards sont tournés vers le Gouvernement pour que cette fois-ci, l'accord conclu soit respecté», indique un autre habitant du deuxième poumon économique du pays. A Daloa, au centre-ouest du pays, la situation est devenue calme. «Tout est tranquille ici, (Daloa). La circulation est normale, l'administration a repris», rassure un interlocuteur. Calme plat, plus

de tirs d'armes, à Korhogo où les mutins, apprend-on, sont rentrés dans les rangs. A Abidjan, le calme est aussi perceptible dans les camps militaires. Les mutins ont même levé le barrage dressé sur la voie reliant Bingerville à la capitale économique. A l'annonce de l'accord trouvé entre les deux parties. Cette annonce avait été suivie, faut-il le souligner, par des tirs en soirée (lundi) à Abidjan et Bouaké, plusieurs mutins se montrant sceptiques et soulignant que l'accord s'était fait sans concertation avec leurs représentants. Comme à son accoutumée, depuis l'éclatement de cette révolte des soldats ex-rebelles, le régime Ouattara a préféré communiqué à minima. Avant la tenue hier, du conseil extraordinaire de Gouvernement. Du côté des mutins, ils gardent la main sur la gâchette. Une façon de maintenir la pression au cas où Alassane Ouattara jouerait au double langage. «La situation est normalisée. Les militaires ont pour la plupart, rejoint leurs casernes. Il ne faut pas avoir peur», rassure Charles Donwahi, ministre délégué à la Défense, à l'issue du Conseil extraordinaire de Gouvernement tenu, hier mardi. «Nous osons croire que cette fois-ci, sera la bonne. Chaque partie va respecter son engagement», a affirmé un habitant de Daloa.

Toussaint N'Gotta

La Lidho : «Les autorités doivent accorder plus d'attentions aux revendications socio-professionnelles»

Depuis quelques jours, la Côte d'Ivoire vit au rythme de violations graves des droits de l'homme par certains hommes en armes. Plusieurs villes du pays (Korhogo, Bouaké, Daloa, Abidjan, etc.) ont (fait) l'objet de tirs d'armes créant la panique, la peur et des affrontements avec la population civile faisant des blessés et mêmes des cas de pertes en vie humaine. La Lidho, Organisation de protection et de défense des droits de l'homme en Côte d'Ivoire, tient à exprimer son indignation devant tant d'actes (...) injustifiés à l'égard de la population ivoirienne déjà épuisée par la vie chère, le chômage, la baisse brutale du coût du cacao et bien d'autres produits agricoles qui donnaient de quoi vivre à de milliers de familles. La Lidho condamne cette attitude (...) pleine de mépris, pour la dignité humaine. La Lidho s'incline devant la mémoire de tous ceux et toutes celles qui y auraient laissé la vie. La Lidho souhaite un prompt rétablissement aux personnes blessées ou affectées par ces circonstances. La Lidho implore le gouvernement de rechercher une solution rapide et définitive à la situation de ces hommes en arme afin que la Côte d'Ivoire renoue avec la paix et que son image soit préservée tant au plan national qu'international. La Lidho invite la population au calme et à la retenue afin de donner plus de chances aux autorités de régler la situation et aussi de préserver les vies humaines. La Lidho reste convaincue que toutes les revendications socio-professionnelles pourront trouver des solutions satisfaisantes si les autorités ivoiriennes accordent plus d'attentions aux revendications, les résolvent sans toujours les reporter et que les revendicateurs favorisent le dialogue au recours à la force, à la violence. La Paix, rien que la Paix, c'est tout ce que demande la population ivoirienne et c'est dans un tel climat de Paix que le pays atteindra la prospérité avec chacun de nous. Que la Paix revienne en Côte d'Ivoire, pour plus de respect des Droits de l'Homme.

Pour la Lidho
Le Président Kouamé Adjoumani Pierre.



Côte d'Ivoire dans ces efforts de traduire les auteurs de ces crimes devant la justice.

Le au gouvernement fermeté

Le soutien sans réserve du Président Alassane Ouattara dans sa lutte contre le terrorisme. Le Rdr félicite le Président Alassane Ouattara pour ses instructions diligentes et son engagement à bien vouloir doter les forces de défense et de sécurité de ce qui a permis une riposte rapide de la sécurité.

Le Président Alassane Ouattara affirme sa confiance dans les institutions qu'il a créées pour que le peuple de Côte d'Ivoire continue de vivre dans la paix et la fraternité.

Le Président Alassane Ouattara félicite l'ensemble des forces de défense et de sécurité.

rité et leurs autorités de tutelle pour leur mobilisation et efficacité dans la gestion de cette crise.

Cette attaque terroriste est injuste et injustifiée et elle vise à détruire le travail de reconstruction de la Côte d'Ivoire par le Président Alassane Ouattara.

C'est pourquoi le Rdr invite l'ensemble des populations à une posture de solidarité pour vaincre la peur dans laquelle ces terroristes veulent nous installer et saper ainsi le travail abattu.

Nous demandons au Gouvernement de faire preuve de fermeté pour éradiquer et nettoyer ce fléau abject.

morts et de nombreux blessés.

La direction du PdcI-Rda condamne ces attentats terroristes qui ont endeuillé la Côte d'Ivoire et présente ses

La direction du PdcI-Rda félicite les forces de sécurité ivoiriennes et les forces armées pour la promptitude de leur intervention et la neutralisation des terro-

grands conseils régionaux jusqu'à nouvel ordre et demande aux militantes et militants de rester vigilants et à l'écoute de la direction du parti.

• Les évêques invitent à la sérénité

Nous avons suivi les terribles informations venues de Grand Bassam ce dimanche 13 mars 2016, et nous sommes bouleversés par cette nouvelle manifestation de violence meurtrière.

Face à ce triste spectacle, nous invitons tous nos compatriotes à la sérénité et à la coexistence pacifique.

« Heureux les artisans de paix, ils seront appelés fils de Dieu » (Mathieu 5,9).

Nous exprimons notre gratitude à toutes les bonnes volontés qui se sont mobilisées pour venir en aide à

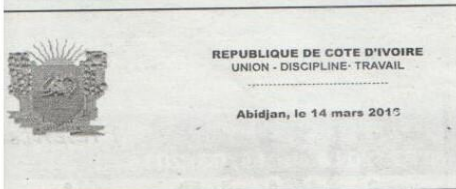
leurs frères et sœurs. C'est le lieu de saluer la prompte réaction des forces spéciales de sécurité, des services de secours ainsi que la présence du Chef de l'État, chef des Armées, Son Excellence Monsieur Alassane Ouattara et des membres du gouvernement sur les lieux du drame.

Nous manifestons notre proximité en faveur de tous nos compatriotes, surtout en faveur des blessés et de toutes les victimes, en les assurant de nos ferventes prières.

Que Dieu purifie nos cœurs de tout ce qui peut mettre la

paix en danger, et qu'il transforme tous les hommes en témoins de vérité, de justice et d'amour fraternel. Qu'il éclaire ceux qui président aux destinées des peuples en leur accordant les grâces dont ils ont besoin pour assurer le maintien de la paix et la sécurité des populations dont ils ont la charge. Que Dieu bénisse et protège la Côte d'Ivoire.

POUR LA CONFÉRENCE DES EVÊQUES CATHOLIQUES DE CÔTE D'IVOIRE.
Le Président
Mgr ALEXIS TOUABLI
YOULO,
EVÊQUE D'AGBOVILLE



L'ASSEMBLEE NATIONALE

Une attaque terroriste d'une violence sans précédent a frappé les hôtels situés sur les plages de Grand Aqmi via son agence Al Adalous, a fait de nombreux blessés.

Le Président Alassane Ouattara condamne avec la dernière fermeté la violence qui endeuille la Côte d'Ivoire toute entière.

L'Assemblée nationale de Côte d'Ivoire SEMBLE avoir eu une pensée pieuse pour les victimes et leurs familles. Elle exprime sa profonde compassion aux familles et aux blessés.

Le Président Alassane Ouattara félicite le Gouvernement pour sa promptitude à prendre des mesures vigoureuses pour faire face à cette grave situation.

Le Président Alassane Ouattara appelle au sursaut et à la solidarité nationale face à ce tragique événement.

Le Secrétaire Général
LATTE N. L. Ahouanzi

Propos de leaders politiques et de la société civile

Fofana Yaya
(porte-parole du Mfa)

« Mfa solidaire ! »

« Le Mfa, en cette période difficile, est solidaire des victimes, des familles et de la Côte d'Ivoire. C'est avec beaucoup de regrets et un pincement au cœur que nous avons été informés de cet acte de lâcheté, de méchanceté contre les populations civiles et notre Etat. Nous apprenons que le système sécuritaire et de défense de notre pays est résolument engagé dans cette lutte contre ces forces du mal et qui vise à restaurer la sécurité nationale de notre pays. Le Mfa s'incline devant les dévouements des disparus. Rassure les blessés de son soutien et sa compassion. Le Mfa, solidaire du gouvernement, demande à ce que toutes les investigations soient menées afin de mettre hors d'état de nuire les commanditaires et tous ceux qui sont liés à cette barbarie. »

Laurent Tchagba
(secrétaire général de l'Udpci)

« L'Udpci condamne ce lâche attentat »

« Le dimanche 13 mars restera gravé dans la mémoire de tous les Ivoiriens. Grand-Bassam, avec tout le pays, pour la

première fois, vient d'être frappé par un lâche attentat. L'Udpci, avec à sa tête son président, Albert Mabri Toikeusse, condamne avec la dernière énergie cet acte de barbarie. L'Udpci félicite le Président de la République et le gouvernement pour la réponse adéquate apportée à cette violence inouïe et injustifiable. L'Udpci lui réitère son indéfectible soutien et appelle les Ivoiriens à rester dignes et à ne pas céder au découragement et à la peur. Nous tenons aussi saluer la promptitude avec laquelle les forces de défense ont réagi, limitant ainsi de loin les dégâts. L'Udpci présente également ses condoléances aux familles endeuillées et souhaite prompt rétablissement aux blessés. »

Éric-Aimé Sémien
(président de l'Oidh)

« Nous avons plus que besoin d'union »

« L'heure n'est pas au débat et aux contradictions. Pour l'instant, nous sommes frappés par ce que j'appellerai une bêtise humaine. Là, nous avons plus que besoin de l'union de tous les fils et filles de la Côte d'Ivoire. Actuellement, il n'y a pas de société civile, de PdcI-Rda, de Rdr et de Fpi. Notre

pays est en deuil. Et il doit faire face à ces groupes armés. Nous en appelons à l'union de tous parce que l'heure est grave, la patrie est en danger. »

Adjoumani Kouamé
(président de la Lidho)

« La Lidho indignée »

« La Lidho exprime son indignation profonde face à cette cruauté. Elle condamne cet acte ignoble et demande que justice soit faite dans les meilleurs délais en vue de rassurer le peuple ivoirien. La Lidho s'incline aussi devant la mémoire des victimes et souhaite prompt rétablissement aux blessés. »

La Lidho remercie les forces de l'ordre pour leur bravoure. Nous remercions aussi les autorités pour leur attitude pleine de responsabilité et d'assurance. Nous recommandons aux populations de rester calmes, vigilantes et de coopérer avec les autorités afin de faciliter les actions de sécurité nationale. La Lidho demande surtout à ne pas donner de connotation religieuse, ethnique et même nationale à la situation que vient de vivre notre pays. »

KANATÉ MAMADOU